



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS (Département de la Sarthe)

Exercices 2014 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 15 octobre 2020.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	3
RECOMMANDATIONS.....	6
INTRODUCTION.....	7
1 L'EXERCICE DES COMPETENCES ET LA MIS EN ŒUVRE DE LA MUTUALISATION (ANNEXE N° 1)	9
1.1 L'exercice des compétences de la CCOBB : les activités, les statuts et le fondement juridique	9
1.2 Les organismes de coopération.....	10
1.3 La cohérence du périmètre de la CCOBB.....	11
1.4 La mutualisation de moyens avec les communes-membres de la CCOBB et les autres établissements publics	11
1.5 L'organisation de la CCOBB.....	12
1.5.1 Le conseil communautaire et les comités	13
1.5.2 L'organisation des services de la CCOBB.	13
2 LA QUALITE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE (ANNEXE N° 2)	14
2.1 La qualité de l'information financière	14
2.1.1 Les budgets de la CCOBB	14
2.1.2 La fiabilité des prévisions budgétaires.....	15
2.1.3 Les états annexés aux documents budgétaires	16
2.1.4 La publicité des informations financières	16
2.2 La fiabilité de l'information comptable	16
2.2.1 La comptabilité des dépenses engagées et les délais de paiement.....	16
2.2.2 Le rattachement des charges et des produits à l'exercice	17
2.2.3 Les restes à réaliser (RAR).....	18
2.2.4 Les informations patrimoniales : l'inventaire et l'état de l'actif.....	18
2.2.5 Les immobilisations en cours et les encours de production.....	19
3 LA SITUATION FINANCIERE (ANNEXE N° 3)	20
3.1 La structure budgétaire de la CCOBB	20
3.2 Les produits de gestion du budget principal	20
3.2.1 Les ressources fiscales.....	21
3.2.2 Les ressources institutionnelles.	22
3.2.3 La fiscalité reversée par l'État et les autres collectivités.	22
3.3 Les charges de gestion	22
3.3.1 Les charges de personnel	23
3.3.2 Les subventions de fonctionnement accordées par la CCOBB	23
3.3.3 Les autres charges de gestion	24
3.3.4 Les charges à caractère général	24
3.3.5 Évolution des subventions exceptionnelles versées par la CCOBB	24
3.4 La formation de l'autofinancement du budget principal.....	24
3.5 Le résultat du budget principal	25
3.6 Les investissements du budget principal et leur mode de financement.	26

3.7	L'endettement de la CCOBB (budget principal)	26
3.8	La trésorerie	27
3.9	Situation financière globale du budget principal et des budgets annexes.....	27
3.9.1	Les soldes d'exécution 2018 du BP et des BP/BA	27
3.9.2	Les soldes d'exécution 2019 des BP/BA.....	28
3.9.3	L'analyse financière consolidée des BP/BA.....	28
3.10	La prospective financière	28
4	L'INFORMATIQUE	30
5	LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (ANNEXE N° 4)	31
5.1	Les effectifs du personnel de la CCOBB	31
5.2	Les indemnités allouées par la CCOBB à son personnel.....	31
5.3	Les emplois handicapés	32
6	LES ZONES D'ACTIVITE (ZA).....	32
6.1	La ZA du Cruchet	32
6.2	La ZA du Gué à Teloché.....	33
7	LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)	34
7.1	La DSP de l'assainissement collectif.....	34
7.2	La DSP de l'assainissement non collectif.....	36
7.3	Le contrat de concession pour l'exploitation de la piscine communautaire Les Bains d'Orée (annexe n° 5).....	37
7.4	La commission de contrôle financier	39
8	LES PRETS D'HONNEUR	40
	ANNEXES	42

SYNTHÈSE

Compétences

La chambre régionale des comptes a contrôlé les comptes et la gestion de la communauté de communes Orée de Bercé-Belinois (CCOBB) (Sarthe) à compter de 2014.

Avertissement : l'instruction de ce rapport s'est déroulée pour l'essentiel avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 instauré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 entrée en vigueur le 25 mars 2020. Les possibles incidences de la crise sanitaire sur les comptes et la gestion de la communauté de communes n'ont donc pu être prises en compte dans les observations qui suivent.

La CCOBB a été créée le 28 décembre 1993, regroupant à l'origine neuf communes autour de projets communs. Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui regroupe près de 20 000 habitants, soit peu au-dessus du seuil minimal de 15 000 habitants. La commune de Guécélard qui compte environ 2 800 habitants, ne fait plus partie de la communauté de communes Orée de Bercé-Belinois depuis le 1^{er} janvier 2014, ayant rejoint la communauté de communes du Val de Sarthe. Cette modification, inscrite dans le schéma départemental de coopération intercommunale, a fragilisé la structure.

Les compétences de la CCOBB sont définies par ses statuts en conformité avec les dispositions de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces statuts ont été modifiés à neuf reprises au cours de la période examinée.

La CCOBB prend en charge une trentaine de compétences. Les activités de gestion des services publics d'intérêt communautaire administrées par la CCOBB dans le cadre de pôles, se sont significativement élargies durant la période examinée, avec la reprise de la compétence enfance et jeunesse après dissolution des activités du centre intercommunal d'action sociale et de la gestion de l'assainissement en 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes s'est également substituée à ses communes-membres pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

La CCOBB est membre du syndicat mixte pour le développement numérique (SMIDeN) qui regroupe les deux communautés de communes Orée de Bercé-Belinois et Sud-Est Manceau pour le développement numérique des territoires. Un rapprochement avec la communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau, avec laquelle la CCOBB partage déjà un niveau significatif de coopération¹, pourrait constituer une démarche cohérente, le groupement ainsi constitué passerait à 13 communes et 37 805 habitants.

¹ SMIDeN, Syndicat du Pays du Mans et de son SCOT, Syndicat du pôle métropolitain et Syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage.

Fiabilité des comptes

La comptabilité patrimoniale de la CCOBB n'est pas fiable tant pour le budget principal que pour cinq budgets annexes (BA), réduits à quatre en 2019, qui comptabilisent du patrimoine (BA collecte et traitement des déchets ménagers, assainissement en délégation et assainissement en régie).

Situation financière

La progression relativement favorable de l'autofinancement de la CCOBB sur la période examinée ne doit cependant pas masquer la faiblesse structurelle de celui-ci au regard des données relatives au taux d'épargne brut moyen des communautés de communes en 2018². L'écart de capacité d'épargne (taux d'épargne brute) avec la moyenne des communautés de communes sur le territoire national, s'établit à presque - 40 % en 2018 et - 53 % en 2019.

Ce constat est également admis par la CCOBB elle-même qui indique dans son rapport sur les débats d'orientation budgétaire 2020 : « *Cela démontre une fois de plus, et malgré nos efforts pour en sortir, la fragilité structurelle de nos finances, avec une capacité de financement de l'investissement notoirement insuffisante.* »

Compte tenu de la faiblesse de sa capacité d'autofinancement, la CCOBB ne dispose plus au 31 décembre 2019 de marges de manoeuvre significatives en matière de recours à l'emprunt. En effet, l'encours de la dette consolidée au 31 décembre 2019, soit 7,23 M€, représente 13,9 années de CAF brute, contre une dette hors budgets annexes de 3,69 M€ et une capacité de désendettement de 7,8 ans.

La gestion des Zones d'Activités

Les dépenses totales de la Zone d'Activités (ZA) du Cruchet devraient s'élever fin 2022 à 3,41 M€ fin 2022 et les recettes à 1,25 M€, soit un déficit de 2,16 M€, financé en trésorerie par l'emprunt, dont les intérêts dus après 2022 augmenteront encore le déficit. Comme l'indique le plan de trésorerie, une fois l'ensemble des terrains de la 1ère tranche vendue, il devrait rester 524 040 € de capital d'emprunt à rembourser, sans compter les intérêts dus après 2022.

Le bilan de la ZA du Cruchet sera donc in fine très fortement déficitaire.

La gestion de l'école de musique

La comptabilité analytique de la CCOBB en 2018 fait apparaître pour l'école de musique 550 467,45 € de dépenses directes de fonctionnement pour des recettes de 188 790,11 €, ce qui fait ressortir un déficit de 360 677,34 €.

² disponibles sur le portail de la DGFIP et de la DGCL : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-des-collectivites-locales-2019>

Le contrat de concession pour l'exploitation de la piscine communautaire « Les Bains d'Orée »

La redevance d'occupation du domaine public de 1 € par m² d'équipement évalué à 11 700 m² soit 11 700 € HT (article 29) est largement inférieure à une éventuelle estimation des domaines pour un équipement de cette importance, dont l'exploitation dégage en réalité une rentabilité insuffisante pour permettre le remboursement des emprunts contractés, et même son amortissement.

L'exploitation de la piscine fait l'objet depuis 2017 de subventions annuelles légèrement dégressives, de l'ordre de 340 000 €, compte tenu des contraintes de service public imposées. Elles représentent près de 50 % des charges d'exploitation, pour un résultat annuel d'exploitation prévu de 17 000 €, avant impôt sur les sociétés. Ce dernier a été de 11 120 € en 2018/2019, soit 1,57 % du chiffre d'affaires, contre 45 275 € l'exercice précédent.

La gestion de la piscine fait apparaître 372 274,98 € de dépenses directes en 2018 correspondant à la subvention au délégataire et 243 037,81 € de recettes directes, soit un déficit apparent de 129 237,17 €.

La délégation de service public (DSP) de l'assainissement non collectif

Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) de la concession est également largement déficitaire avec, en 2018, 105 475 € de charges pour des recettes évaluées à 60 832 € soit un déficit de 44 643 €. Le CARE 2019 fait apparaître un déficit de 124 711 €. Le taux des impayés très important (20 % en 2016, de 44 % en 2017, soit 21 599 €) s'est cependant réduit à 11 % en 2019.

La commission de contrôle financier

L'article 25 du règlement intérieur de la communauté rappelle que l'article R. 2222-3 du CGCT prévoit que la collectivité est tenue de constituer une commission de contrôle financier chargé d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée à la CCOBB par une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques (article R. 2222-1 du CGCT), ce qui est le cas notamment des délégations de service public gérées pour la CCOBB. La commission de contrôle financier, créée par délibération du 14 mai 2019, n'a cependant jamais été réunie.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Mettre à jour l'inventaire conformément aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14 (tome II, titre 4, chapitre 2, point 7.3.2.3 et chapitre 3).

Recommandation n° 2 : Réunir la commission de contrôle financier prévu à l'article R. 2222-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) afin d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée à la communauté de communes Orée de Bercé-Belinois (CCOBB) par une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques (article R. 2222-1 du CGCT).

INTRODUCTION

Le déroulement de la procédure :

Le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Orée de Bercé-Belinois (CCOBB) pour les exercices 2014 et suivants a été inscrit au programme des travaux de la chambre régionale des comptes Pays de la Loire pour l'année 2019.

La notification de l'ouverture du contrôle a été adressée le 24 octobre 2019 à l'ordonnatrice en fonction, Mme Nathalie Dupont, et au précédent ordonnateur, M. Michel Freslon qui a exercé les fonctions de président de la CCOBB jusqu'au 14 avril 2014.

L'entretien de début de contrôle a eu lieu le 19 novembre 2019 avec la présidente de la CCOBB). Un entretien téléphonique a eu lieu le 20 décembre 2019 avec M. Michel Freslon, ancien ordonnateur.

Du fait de la crise sanitaire, les entretiens de fin d'instruction, prévus par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, se sont déroulés le 26 mai 2020 en visioconférence avec l'ordonnatrice en fonction de la CCOBB et avec l'ancien ordonnateur, M. Michel Freslon, par téléphone le 8 juin 2020.

Le rapport d'observations provisoires, délibéré le 21 juillet 2020, a été adressé le 28 juillet 2020 à Mme Nathalie Dupont, présidente, et à M. Michel Freslon, ancien président, ainsi que des extraits à M. Maxime Gagliardi gérant de la SARL Prestalis. Mme Nathalie Dupont a répondu le 8 septembre 2020. M. Maxime Gagliardi a répondu le 27 août 2020. M. Michel Freslon, ancien président n'a pas formulé de réponse.

Les thèmes de contrôle :

Les thèmes de contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Orée de Bercé-Belinois portent sur la fiabilité des comptes et la situation financière, la gestion du personnel (régularité et mutualisation), ainsi que sur les modalités de la dévolution de la commande publique (notamment la construction de l'école de musique), et les délégations de service public (DSP).

Présentation :

La communauté de communes Orée de Bercé-Belinois, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé le 28 décembre 1993 qui totalisait 19 467 habitants en 2016, répartis dans 8 communes (148,2 km²). Elle est composée des communes de Teloché, Moncé-en-Belin, Saint-Ouen-en-Belin, Saint-Biez-en-Belin, Saint-Gervais-en-Belin, Laigné-en-Belin, Marigné-Laillé et Ecommoy. Elle est située entre l'agglomération mancelle et la vallée du Loir (Écommoy, le chef-lieu de canton, étant à 21 km du Mans et à 19 km de Château-du-Loir).

La CCOBB est située dans l'aire urbaine et la zone d'emploi du Mans. Le siège de la CCOBB est situé sur le territoire de la commune centre Écommoy (4 642 habitants – chef-lieu de canton).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de Guécélard qui compte environ 3 000 habitants, ne fait plus partie de la communauté de communes Orée de Bercé-Belinois, ayant rejoint la communauté de communes du Val de Sarthe. Cette modification inscrite dans le schéma départemental de coopération intercommunale, a fragilisé la structure, le départ d'autres communes poserait la question de la viabilité de la COBB contiguë à la communauté urbaine du Mans (Le Mans Métropole).

La dynamique démographique de la CCOBB qui s'établit en moyenne à + 0,2 % par an de 2011 à 2016, résulte essentiellement de l'accroissement observé au niveau de la commune de Moncé-en-Belin.

Laigné-en Belin et Saint-Gervais-en-Belin sont par ailleurs deux communes dont les habitations se touchent et qui gèrent des équipements en commun dans le cadre du syndicat à vocation multiple (SIVOM) de Laigné-en-Belin et de St-Gervais-en-Belin du fait de leur proximité immédiate, le SIVOM ayant assuré la construction de la salle des Fêtes « La Belinoise » et gérant la médiathèque intercommunale de Laigné-Saint-Gervais ainsi que tous les équipements du complexe sportif. Le SIVOM a entrepris en 2019 l'extension du gymnase intercommunal de Laigné / Saint-Gervais-en-Belin sis sur le complexe sportif J. Claverie. Le projet, d'une superficie de 630 m², a eu un coût d'environ 712 750 € HT. Ces deux communes disposent également d'un centre social commun La Ruche et seraient susceptibles de fusionner compte tenu de leur extrême proximité géographique et du nombre de bâtiments gérés en commun (médiathèque, salle des fêtes, centre social, centre sportif). Une étude est en cours en vue d'établir un projet de territoire préalable, selon la présidente, à la création d'une commune nouvelle.

1 L'EXERCICE DES COMPETENCES ET LA MIS EN ŒUVRE DE LA MUTUALISATION (ANNEXE N° 1)

1.1 L'exercice des compétences de la CCOBB : les activités, les statuts et le fondement juridique

Les compétences de la CCOBB sont définies par ses statuts en conformité avec les dispositions de l'article L. 5214-16 du CGCT. Ces statuts ont été modifiés à neuf reprises au cours de la période examinée.

La CCOBB exerce un large champ de compétences transférées par ses membres, soit, outre les compétences obligatoires (aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, actions de développement économique, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, déchets ménagers, dont certaines sont partagées dans le cadre de syndicats intercommunaux), sept compétences optionnelles (équipements culturels et sportifs, action sociale, voirie, assainissement, enseignement de la musique, etc.), tandis que l'article L. 5214-16 II du CGCT impose l'exercice d'au moins trois de ces compétences et six des huit compétences facultatives (SDIS, eaux pluviales, etc.) dont certaines sont partagées, comme le développement numérique et la charte de pays.

La CCOBB prend ainsi en charge une trentaine de compétences. Les activités de la CCOBB ont d'ailleurs augmenté significativement durant la période examinée, avec la reprise après dissolution des compétences du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) en matière de gestion de services publics de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que la reprise en 2018 du service public d'assainissement, l'eau étant gérée par le SIDERM³.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes s'est également substituée à ses communes- membres pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Une mission qu'elle exerce de façon concertée au sein de syndicats avec les intercommunalités voisines. L'objectif est d'assurer la continuité des cours d'eau à l'échelle de bassins versants, tant pour des raisons écologiques que pour des motifs sanitaires et sécuritaires. Le conseil communautaire a voté la mise en place d'une taxe GEMAPI.

³ Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle

1.2 Les organismes de coopération

La CCOBB a mis en place des coopérations locales pour l'exercice de certaines des compétences prévues par ses statuts.

La communauté de communes Orée de Bercé-Belinois fait ainsi partie d'établissements publics, avec d'autres communautés de communes. La CCOBB a également transféré une partie des compétences prévues dans ses statuts, à des syndicats mixtes regroupant des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Elle est ainsi membre, par ordre d'importance de ses participations financières :

- du Syndicat mixte pour le développement numérique (SMIDeN) qui regroupe les deux communautés de communes Orée de Bercé-Belinois et du Sud-Est Manceau pour le développement numérique des territoires (3 pôles : multimédia, cartographie et technique) ; ce syndicat, entre autres, propose aux habitants un accès et des initiations aux nouvelles technologies (cybercentres). La CCOBB a adhéré à Sarthe Numérique le 26 décembre 2018 et s'est engagé à lui verser 1,41 M€ entre 2020 et 2024 ;

- du Syndicat du Pays du Mans⁴, pour les activités en faveur du tourisme, l'élaboration de la charte de Pays et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le schéma de cohérence territoriale (SCOT), qui a pour objet d'accompagner des projets et des thématiques inscrits dans une stratégie de complémentarité ville-campagne, dans une logique de développement durable. Le Pays du Mans est un syndicat mixte ouvert (avec le conseil départemental de la Sarthe) créé le 14 octobre 2002. Il représente 301 000 habitants, répartis sur 68 communes : toutes les communes du Pays / SCoT font partie d'une structure intercommunale à fiscalité propre, regroupées au sein d'une communauté urbaine (Le Mans Métropole) et de quatre communautés de communes (Maine Coeur de Sarthe, Orée de Bercé-Belinois, Sud-Est du Pays Manceau et Gesnois Bilurien pour les compétences SCoT et PCAET). Les missions du syndicat mixte du Pays du Mans sont significativement mutualisées et partagées avec le syndicat mixte du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe ;

- la CCOBB adhère également pour la gestion du milieu aquatique et la prévention des inondations à trois syndicats à l'échelle des bassins versants : le Syndicat du Bassin de la Sarthe, qui gère les trois bassins versants du département, le SMSEAU (Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié) et jusqu'au 31 décembre 2018⁵ le Syndicat du Bassin de l'Aune⁶, absorbé au 1^{er} janvier 2019 par un syndicat couvrant l'intégralité du bassin de l'Huisne, dont relèveront le Narais et le Gué Perray, devenu le Syndicat Mixte Fare, Loire, Aune et Meaulne.

Enfin, la CCOBB est membre du syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage (SMGV), créé en 2004 dans le périmètre élargi du Pays du Mans.

⁴ Le Pays du Mans est un territoire de projets, un espace d'animation et de mutualisation au service de ses collectivités membres et des acteurs de son territoire.

⁵ Celui-ci a été absorbé au 1^{er} janvier 2019 par un syndicat couvrant l'intégralité du bassin de l'Huisne, dont relèveront le Narais et le Gué Perray.

⁶ Dont relèvent le Rhonne et le Roule-Crotte, et le Dué et Narais.

1.3 La cohérence du périmètre de la CCOBB

La taille de la CCOBB peut interroger, dans un contexte budgétaire qui va devenir de plus en plus difficile.

La CCOBB, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, a été créée le 28 décembre 1993, regroupant à l'origine neuf communes autour de projets communs. La CCOBB est atypique par rapport aux différents profils des communautés de communes (CC) sur le territoire national, tant en nombre de communes du groupement (8 communes pour la CCOBB et 17,4 communes pour la moyenne des communautés de communes sur le territoire national), qu'en nombre d'habitants (près de 20 000 habitants pour la CCOBB à comparer à 30 738 habitants pour la moyenne nationale, le minimum ressortant à 9 642 habitants).

Elle se trouve cependant au-dessus du seuil minimal de 15 000 habitants.

Une stratégie de rapprochement, voire une fusion, avec la communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau, composée de 5 communes seulement, avec laquelle la CCOBB partage déjà un niveau significatif de coopération⁷, pourrait constituer une démarche cohérente, le groupement ainsi constitué passant à 13 communes et 37 805 habitants.

Cette hypothèse est par ailleurs cohérente avec la répartition du nombre de communes par EPCI sur le territoire au 1^{er} janvier 2017, telle que le présente la carte n° 3 en annexe 1.

1.4 La mutualisation de moyens avec les communes-membres de la CCOBB et les autres établissements publics

La mutualisation est la résultante des lois de 2010 puis de 2014, qui prévoient qu'un schéma de mutualisation doit être élaboré entre la communauté de communes et les communes au plus tard l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux.

Elle doit permettre une avancée dans les pratiques professionnelles et de mieux valoriser les compétences de l'ensemble des agents communaux et communautaires.

Le schéma de mutualisation entre les services de la CCOBB et les communes adhérentes prévue à l'article L. 5211-39-1 du CGCT⁸ a été adopté pour la durée du mandat, par le comité syndical lors de sa séance du 16 décembre 2015. Il concerne un champ d'activités relativement important couvrant quatre domaines (ressources humaines, moyens opérationnels, achats groupés et transferts de compétences) et a été ouvert à d'autres établissements publics ressortant du territoire, comme le syndicat du Pays du Mans, le SMIDEN, le SIVOM de Laigné et St-Gervais-en-Belin, et l'EPHAD géré par le CCAS de Laigné-en-Belin.

⁷ SMIDEN, Syndicat du Pays du Mans et de son SCOT, Syndicat du pôle métropolitain et Syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage.

⁸ La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dispose que la date limite d'adoption du schéma de mutualisation est reportée au 31 décembre 2015.

Il prévoit la mise en commun de moyens humains, matériels et financiers permettant à chaque collectivité d'être plus efficace dans l'accomplissement de ses missions. Ce n'est en aucun cas un transfert de compétences. Les missions communales restent aux communes.

La mutualisation concerne la mise à disposition de personnel technique ainsi que dans le domaine de l'enfance-jeunesse, l'aide de la CCOBB pour monter des opérations, la mise à disposition de matériels, comme le broyeur mobile à branches ou de bâtiments, le barnum, les instruments de l'école de musique ou les trois minibus de la CCOBB, mis à disposition à titre gratuit et le radar mobile d'Ecommoy, mis à disposition des autres communes.

Un certain nombre d'achats groupés a lieu entre les membres de la CCOBB : tondeuses, défibrillateurs, matériel informatique dans le cadre du SMIDeN⁹, curage des fossés, gas-oil, fioul, GNR (avec la CCOBB et le SIVOM de Laigné et St Gervais-en-Belin pour ce dernier), sel de déneigement.

Un serveur de partage sécurisé « *owncloud* » a été mis en place. Des achats groupés ont également lieu avec le Pays du Mans pour des événements à l'échelle du Pays (gobelets réutilisables, carafes d'eau).

Le comité syndical de la CCOBB a, lors de sa séance du 23 février 2016, complété son schéma de mutualisation, avec la mise en place d'un service chargé du plan local d'urbanisme intercommunal - PLUI (ressources humaines et outil de partage de l'information), l'harmonisation des logiciels « métiers » pour les achats groupés et l'activité d'entretien de la voirie (balayage et désherbage).

Le plus récent examen annuel de l'état d'avancement du schéma de mutualisation, dans le cadre des débats d'orientation budgétaire 2019, montre un champ de mutualisation relativement conséquent et abouti.

Ce schéma a été ouvert à d'autres établissements publics du territoire comme le Pays du Mans, le SMIDeN, le SIVOM de Laigné-en-Belin et St-Gervais-en-Belin et la maison de retraite.

Chaque année, un point est fait aux élus sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation et un nouveau schéma est en cours de réflexion visant une plus grande mutualisation des services ressources humaines et finances, dans la mesure où des logiciels comptables sont déjà communs.

1.5 L'organisation de la CCOBB

Le siège de la CCOBB est situé sur le territoire de la commune centre (chef-lieu de canton), la commune d'Ecommoy.

Mme Nathalie Dupont, maire de Laigné-en-Belin, assume les fonctions de présidente de la CCOBB, et a succédé à M. Michel Freslon qui a quitté ses fonctions le 14 avril 2014. Mme Nathalie Dupont a été réélue à ce poste le 20 juillet 2020.

⁹ Contrairement à ce que dit la convention qui excluait *a priori* l'achat de matériel informatique.

1.5.1 Le conseil communautaire et les comités

La communauté de communes est administrée par un conseil communautaire composé de 28 conseillers communautaires. Ce conseil se réunit au moins une fois par mois pour valider les travaux des commissions ou du bureau communautaire. Il existe six commissions¹⁰ et deux comités¹¹.

Le bureau regroupe la présidente, les sept vice-président(e)s et un membre associé.

Une délibération du 14 mai 2019 a réactualisé les délégations de pouvoir à la présidente en matière d'emprunts, de marchés publics inférieurs à 20 000 €, d'actions en justice et de fixation des honoraires des officiers ministériels, de conventions d'occupation du domaine public ayant une redevance annuelle inférieure à 1 000 €, ou d'utilisation de locaux publics et d'aliénations de gré à gré jusqu'à 5 000 €, d'admissions en non-valeur quand les crédits sont votés au budget.

Des arrêtés de délégation de fonction ont été pris par la présidente au bénéfice des sept vice-présidents. Des délégations de signature ont été faites par arrêté au responsable du pôle technique pour signer des demandes de soutien financier pour les déchets collectés et traités et à deux vice-présidents. Le directeur général (DG) ne bénéficie pas de délégation de signature.

1.5.2 L'organisation des services de la CCOBB.

L'organisation actuelle des services de la CCOBB ressort principalement d'un audit¹² réalisé en 2014 à la demande de la communauté des communes, par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique en vue de la reprise en 2016 des activités socio-éducatives en faveur de l'enfance et du personnel (150 agents) du CIAS¹³.

-
- ¹⁰ Commission développement économique-emploi-formation ;
 - Commission finances-mutualisation ;
 - Commission développement culturel et sportif ;
 - Commission aménagement de l'espace-urbanisme ;
 - Commission voirie-assainissement ;
 - Commission environnement-développement durable.

¹¹ Un comité consultatif dédié pour la Petite Enfance piloté par un élu communautaire référent et un comité consultatif dédié pour l'Enfance et la Jeunesse piloté par un élu communautaire référent.

¹² Calendrier de l'audit : Le 28/08/2014 lancement de l'étude ; les entretiens et la production des données se sont déroulés durant la période d'octobre à décembre 2014 ; le diagnostic a été présenté aux élus de la CCOBB le 22/01/2015 ; la présentation des recommandations le 24/03/2015 et la présentation synthétique du diagnostic, des recommandations et de l'organigramme ont été effectués le 27/05/2015.

¹³ CIAS créé en 2009 dans le cadre d'un transfert d'une gestion associative des services Enfance-Jeunesse.

Elle prévoit une répartition des ressources humaines (139 agents) au sein de six pôles d'activités¹⁴ placés sous l'autorité d'un responsable de pôle, eux-mêmes placés sous l'autorité hiérarchique d'un directeur général des services et d'une directrice adjointe, ces deux derniers ayant en charge plus spécifiquement respectivement, le pôle ressources (service des ressources humaines et service comptabilité-finances) et le pôle administratif et juridique.

L'organisation des nombreuses activités de la CCOBB a fait l'objet d'un organigramme élaboré en 2016, actualisé en 2018¹⁵ et en 2019.

2 LA QUALITE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE (ANNEXE N° 2)

2.1 La qualité de l'information financière

2.1.1 Les budgets de la CCOBB

La communauté de communes ne dispose pas de règlement budgétaire et financier.

La CCOBB dispose en 2018 outre le budget principal, de sept budgets annexes (BA), trois au titre des services publics à caractère administratifs (33,1 % de l'ensemble des dépenses de la CCOBB), soit la zone d'activités (ZA) du Cruchet, le pôle Enfance-Jeunesse créé en 2016 à la suite de la clôture et la reprise des activités du CIAS et la ZA du Gué, auxquels s'ajoutent les quatre budgets annexes concernant les services publics à caractère industriel et commercial. Il s'agit du budget annexe de l'assainissement géré en délégation de service public (DSP), (14 % des dépenses de la CCOBB en 2018) créé en 2018, du budget annexe de l'assainissement géré en régie (1,17 % des recettes de fonctionnement consolidées), qui gérât l'assainissement collectif des communes de Saint-Ouen-en-Belin, Saint-Biez-en-Belin, et Marigné-Lailly jusqu'au 31 décembre 2018, ces trois communes étant ensuite reprises par la DSP ce BA a disparu en 2019, le budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) créé en 2015 (dont les dépenses représentent moins de 0,5 % de l'ensemble des dépenses de la CCOBB en 2018), et le BA de la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (8,1 % de l'ensemble des dépenses de la CCOBB).

À l'exception du budget assainissement géré en régie, d'ailleurs supprimé en 2019, les services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) ne disposent pas de compte de trésorerie 515 indépendant.

¹⁴ « Pôle administratif et juridique », « pôle ressources », « pôle aménagement de l'espace et du développement local », « pôle technique », « pôle services à la population » et « pôle environnement et développement durable ».

¹⁵ Principalement suppression du poste de « coordinateur des services Enfance-Jeunesse ».

Or, les articles L. 2224-1 et 2¹⁶ du CGCT imposent l'équilibre budgétaire des services publics à caractère industriel et commercial (dont l'eau et l'assainissement) et l'interdiction pour les collectivités de prendre en charge sur leur budget général (fiscalité) des dépenses au titre de ces services sauf dérogations.

Formellement, l'autonomie financière imposée aux régies chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial se traduit par l'établissement d'un budget propre doté de son propre compte de disponibilité au trésor (515) ce qui n'est pas le cas en l'espèce. Les budgets annexes concernés devraient donc disposer d'une trésorerie distincte de celle de la collectivité (et des autres services publics industriels et commerciaux), ce qui est envisagé en 2020.

2.1.2 La fiabilité des prévisions budgétaires

Les taux d'exécution budgétaire afférents au budget principal sont satisfaisants en fonctionnement, ils le sont également en section d'investissement y compris avec les restes à réaliser hormis en 2015 (19 %) et 2016 (24,27 %). Pour ces deux exercices, les taux d'exécution budgétaire en dépenses d'investissement sont particulièrement faibles en raison des difficultés observées dans l'élaboration des budgets ces deux années, lesquelles sont liées à la programmation des dépenses d'équipement et à la mobilisation de leur financement (emprunts et subventions).

Les taux d'exécution sont satisfaisants en 2018 pour les sections de fonctionnement des budgets annexes (BA) de la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (OM), de Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) et pour les seules recettes de fonctionnement de l'assainissement géré en DSP.

Les taux d'exécution sont particulièrement faibles en dépenses d'investissement pour les budgets annexes de la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (1,3 %) en prenant en compte les restes à réaliser, de l'assainissement géré en délégation de service public (44,8 %) et de l'assainissement géré en régie (14,2 %), qui n'ont pas de restes à réaliser.

En 2019, les taux d'exécution sont particulièrement faibles notamment en dépenses d'investissement pour le budget principal (64,3 %), et pour les budgets annexes de la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (2,1 %) y compris avec les restes à réaliser, ainsi que pour celui du PEJ¹⁷ (7,1%), du SPANC¹⁸ (0%) et de l'assainissement (14,2 %).

Si les recettes de fonctionnement consolidées budgétées en 2019 sont, selon le compte administratif 2019, encaissées à près de 94 %, les dépenses de fonctionnement sont exécutées à près de 82 %. Par contre, les investissements, avec les restes à réaliser, sont très en retrait avec 66 % de dépenses réalisées.

¹⁶ L'article L. 2224-2 du CGCT interdit, sauf exceptions limitativement énoncées, aux collectivités organisatrices de prendre en charge sur le budget propre des dépenses au titre des services publics à caractère industriel et commercial quel que soit le mode de gestion d'ailleurs.

¹⁷ « Pôle Enfance-Jeunesse »

¹⁸ Service public d'assainissement non collectif.

2.1.3 Les états annexés aux documents budgétaires

Les états annexés aux documents budgétaires de la CCOBB sont globalement bien tenus et permettent d'apporter une information complète aux membres du conseil communautaire.

L'examen des annexes au compte administratif du budget principal 2018 a néanmoins conduit à constater quelques carences, telles que l'absence de liste des concours attribués à des tiers en nature¹⁹ ou en subventions (tableau B1.7), alors même que le compte financier de la CCOBB mentionne des dépenses de ce type²⁰, et l'état du personnel au 31 décembre 2018 ne mentionne pas les effectifs pourvus sur emplois budgétaires en valeur ETPT²¹.

2.1.4 La publicité des informations financières

Durant l'ensemble de la période du présent examen de gestion, soit depuis 2014, la CCOBB n'a pas satisfaisait aux exigences fixée par l'article R. 2313-8 du CGCT, applicables aux communautés de communes conformément à l'article L. 5211-36 du CGCT, de mise en ligne sur son site internet dans le délai d'un mois suivant l'adoption des délibérations afférentes, des documents d'information budgétaire et financière énumérés²² à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2313-1 du CGCT.

Seuls les rapports d'orientation budgétaire ont été publiés avec une présentation sommaire du budget mais sans la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles car elle n'existait pas jusqu'à présent. Cela devait être corrigé selon la CCOBB à partir du compte administratif 2019 qui a été voté en juin 2020.

Il appartient donc à la communauté de communes de s'assurer, à l'avenir, de mettre en ligne dans les délais impartis, l'ensemble des documents requis.

2.2 La fiabilité de l'information comptable

2.2.1 La comptabilité des dépenses engagées et les délais de paiement

Selon les termes de l'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique : « L'engagement est l'acte juridique par lequel une personne morale mentionnée à l'article 1^{er} [dont les collectivités territoriales] crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle il résultera une dépense. L'engagement respecte l'objet et les limites de l'autorisation budgétaire ».

¹⁹ La CCOBB a affirmé ne pas avoir accordé de subvention en nature.

²⁰ En 2018 : 1 150 000 € pour les subventions de fonctionnement versés à des établissements publics à caractère administratif (c/657363) et 18 343,10€ au titre des subventions de fonctionnement versées à des associations, des personnes privées (C/6574).

²¹ Equivalent temps plein travaillé.

²² Une présentation synthétique retraçant les informations financières de la commune, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire et la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et au compte administratif.

Au sein de la communauté de communes, le président est chargé, en application de l'article L. 2342-2 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable à l'établissement par l'article L. 5211-36 de ce code, de la tenue de la comptabilité d'engagement, selon les modalités fixées par l'instruction budgétaire et comptable M14.

La comptabilité administrative doit ainsi permettre de déterminer, en fonctionnement et en investissement, le total des crédits ouverts, les mandats émis, ainsi que les dépenses engagées non mandatées, dont le total est constaté en reste à réaliser, et doit être inscrit au budget de l'exercice suivant.

La chambre a examiné la réalité des engagements comptables à partir du fichier comptable produit par la communauté de communes. Cet examen a été effectué sur l'exercice 2018 du budget principal.

En fonctionnement, le contrôle a porté sur les dépenses des chapitres 011 et 65. Sur 1 459 opérations (représentant 2,42 M€ TTC), 990 (représentant 2,26 M€ TTC) ne comportent pas de référence à un numéro d'engagement, soit 67,9 % des opérations représentant 93,5 % de la masse financières des deux chapitres.

Pour le chapitre 011, il y a eu 891 écritures sans engagements, qui concernent pour l'essentiel des frais de déplacement d'agents, des frais TIPI (titres payables sur internet), des factures d'eau et d'assainissement, des factures d'électricité, des factures de téléphone, des frais d'affranchissement, des factures liées aux photocopieurs, des taxes foncières, des factures de la SACEM, des factures d'assurance.

De même, pour le chapitre 65, il y a eu 99 écritures sans engagements, qui concernent essentiellement les indemnités et charges des élus.

En investissement, l'examen a porté sur les dépenses (mandats ordinaires) des comptes 20, 21, et 23. 18,8 % des opérations (représentant 465 864,49 € HT) ne comportent pas de référence à un numéro d'engagement, soit 18,8 % des opérations (nombre de mandats) représentant 25,7 % de la masse financière des dépenses comptabilisées aux chapitres 20, 204, 21 et 23.

La tenue de la comptabilité d'engagement apparaît, dans ces conditions, convenable en section d'investissement, car toutes les dépenses ne demandent pas un engagement préalable, mais perfectible en matière de dépenses de fonctionnement.

2.2.2 Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

La CCOBB ne pratique aucun rattachement de produits de la section de fonctionnement du budget principal. Les factures significatives les plus importantes sont bien liquidées sur l'exercice. Ainsi, les rattachements de charges de fonctionnement sont modiques.

Les dépenses dont le service est fait sont mandatées pendant la journée complémentaire afin d'éviter de rattacher des factures qui sont conformes, et qui peuvent donc être mandatées. Cette règle est appliquée pour tous les budgets de la communauté de communes. Pour le budget collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, les prestations de décembre sont liquidées sur l'exercice en question début janvier. La CCOBB estime qu'une partie infime des factures est liquidée sur l'exercice N+1 mais leurs montants ne peuvent pas être évalués puisque la variable de tonnages collectés n'est pas connue à l'avance.

Les titres de recettes, pour le budget « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », sont émises soit en fin d'année, soit au début de l'année suivante, pendant la journée complémentaire. Pour le budget « Pôle Enfance-Jeunesse », des rattachements de produits sont effectués, car leurs montants ont un impact significatif sur le résultat.

Les déclarations de reversement de la taxe de séjour pour le budget principal ne sont retournées à la communauté de communes que courant février, le montant ne pouvant pas être connu au préalable, et le montant d'un semestre n'ayant pas un impact significatif sur le résultat. Par contre la communauté de communes veille bien à avoir deux semestres par exercice comptable.

2.2.3 Les restes à réaliser (RAR)

L'examen des inscriptions en restes à réaliser (RAR) montre l'absence de RAR en section de fonctionnement. En dépenses d'investissement, elles varient durant la période examinée de 0 % à 6 % des crédits ouverts au budget et elles varient de 0 % à 36 % en recettes.

2.2.4 Les informations patrimoniales : l'inventaire et l'état de l'actif

La comptabilité patrimoniale de la CCOBB n'est pas fiable, tant pour le budget principal que pour les quatre²³ budgets annexes qui comptabilisent du patrimoine. Dans le cadre de la demande de production des inventaires du patrimoine, la CCOBB a produit à défaut d'inventaires *stricto sensu*, des documents intitulés « États de l'actif au 31 décembre 2018 » qui pour l'essentiel montrent de réelles difficultés de comptabilisation des éléments patrimoniaux, des écarts significatifs ressortant entre les soldes des balances générales des comptes de gestion 2018 et des valeurs comptabilisées dans les états de l'actif, tant en valeurs brutes qu'en matière d'amortissement.

Les documents intitulés « État de l'actif » (document normalement établi par le comptable public) mentionnent néanmoins pour chaque bien, un numéro d'inventaire, la date d'acquisition, la valeur d'acquisition, la durée de l'amortissement, la valeur nette comptable au 31 décembre 2018, l'amortissement de l'exercice, ainsi que les sorties concernant les exercices antérieurs et les sorties de l'exercice en cours.

La comparaison de ces données au 31 décembre 2018 avec celles ressortant de la balance des comptes établis par le comptable public fait apparaître des écarts significatifs pour les budgets suivants :

²³ Les comptes de la CCOBB comportent au 31 décembre 2018, outre le compte principal, six budgets (comptes) annexes dont quatre comptabilisent du patrimoine (Déchets ménagers, Pôle Enfance-Jeunesse, Assainissement en DSP et en régie). Trois budgets annexes ne comptabilisent aucun patrimoine (SPANC, ZA du Cruchet et ZA du Gué).

- pour le budget principal, - 245 706,45 € pour la valeur brute du patrimoine et - 474 600,38 € pour les amortissements ;
- pour le budget annexe « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (OM) » qui applique l'instruction budgétaire et comptable M4, - 144 144,98 € pour la valeur brute et - 82 350,15 € pour les amortissements ;
- s'agissant des deux budgets annexes « Assainissement », la CCOBB a produit deux états de l'actif, l'un concernant l'activité d'assainissement exercée en régie, l'écart est de - 152 172,13 € en valeur brute et de - 121 776,27 € pour les amortissements et l'autre pour la gestion en délégation de service public qui présente un écart en valeur brute de + 1 554 751,16 € et de + 286 342,70 € pour les amortissements.

Pour l'actif du budget collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, des écritures ont été effectuées, selon la CCOBB, sur le budget 2019, ce qui aurait mis en correspondance l'état de l'actif. Pour le budget principal, ainsi que pour les autres BA, des décalages demeurent et des pointages et rapprochements ont commencé à être réalisés en 2019.

La fiabilisation de la comptabilisation du patrimoine de la CCOBB nécessite pour les budgets évoqués ci-dessus que l'ordonnateur et le comptable collaborent à la mise en cohérence des éléments patrimoniaux de la CCOBB, afin d'assurer la concordance entre le suivi du patrimoine de la CCOBB par l'ordonnateur (inventaires), l'état de l'actif établi par le comptable public et les données ressortant de la balance comptable établie par le comptable public.

Cependant, les écarts entre la balance du compte de gestion et les états de l'actif de la CCOBB sont en cours de régularisation. Une partie du travail a été réalisé en 2019 et se poursuit en 2020, avec l'objectif d'avoir un état de l'actif et une balance du compte de gestion concordants au 31 décembre 2020.

Recommandation n° 1 : Mettre à jour l'inventaire conformément aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14 (tome II, titre 4, chapitre 2, point 7.3.2.3 et chapitre 3).

2.2.5 Les immobilisations en cours et les encours de production

Le compte 231 a fait l'objet de régularisations importantes en 2019, comme cela ressort du tableau n° 19 en annexe où les immobilisations en cours sont passées de 10 797 380 € en 2018 à 988 152 € en 2019, année du contrôle de la chambre.

L'immobilisation de la piscine²⁴, restée au chapitre 23 « immobilisations en cours », a fait l'objet d'un certificat d'intégration en septembre 2019, ainsi que les locaux des services techniques (immobilisation n° 2012004) et le local jeunes de St-Ouen²⁵.

²⁴ n° 2008014.

²⁵ Immobilisation n° 2012006.

L'immobilisation de la construction de l'école de musique²⁶, n'était pas encore soldée au 23 novembre 2019, mais une vérification entre la trésorerie et la CCOBB était en cours. L'immobilisation Voirie et Réseaux Divers (VRD) logements sociaux Ecommoy²⁷ n'est pas encore soldée.

Par ailleurs les encours de production font apparaître un stock important d'immobilisations dans les zones d'activités (ZA), ce qui tend à démontrer des difficultés de commercialisation.

3 LA SITUATION FINANCIERE (ANNEXE N° 3)

3.1 La structure budgétaire de la CCOBB

L'analyse de la situation financière rétrospective porte principalement sur le budget principal ; elle est complétée d'une analyse des résultats des budgets annexes, dont certains sont particulièrement importants comme le BA du pôle enfance jeunesse qui représente 18,4 % des recettes consolidées de fonctionnement.

Le poids total des budgets annexes représentait 58,59 % des recettes totales de fonctionnement en 2018. Les recettes de fonctionnement des trois BA gérant des SPIC représentaient en 2018 pour le BA de la collecte et du traitement des OM, 10,79 % des recettes totales de fonctionnement consolidées BP/BA, 9,38 % pour le BA de l'assainissement en DSP, et 1,17 % pour le BA de l'assainissement géré en régie, soit au total 21,34 % des recettes totales de fonctionnement.

3.2 Les produits de gestion du budget principal

Durant la période 2014 à 2019, les produits de gestion passent de 3,94 M€ à 5,11 M€, leur progression est supérieure à celle des charges de gestion, soit respectivement en moyenne annuelle + 5,3 % (1,17 M€ sur la période) contre + 3,6 % (+ 0,63 M€ sur la période).

Cette évolution des produits de gestion s'explique par la dynamique des ressources fiscales qui constituaient en début de période examinée (2014), 49,3 % des produits de gestion et connaissent une progression en moyenne de + 11,2% par an (+ 1,35 M€ sur la période) pour représenter en fin de période examinée 64,5 % des produits de gestion. En revanche, les ressources institutionnelles (44 % des produits de gestion en 2014), y compris la dotation globale de fonctionnement, diminuent en moyenne annuelle de - 7,3 % (- 0,53 M€ sur la période), pour représenter *in fine* 22,6 % des produits de gestion.

²⁶ n° 2015030.

²⁷ n° 2012014

3.2.1 Les ressources fiscales

Les ressources fiscales de la CCOBB sont essentiellement constituées du produit des impôts locaux qui progresse en moyenne de + 4,1% par an (+ 0,78 M€ sur la période). Nettes du prélèvement pour reversement d'attribution de compensation au bénéfice des communes-membres de la CCOBB, ces ressources fiscales propres progressent en moyenne annuelle de + 11,4 % (+ 1,39 M€ sur la période). La baisse d'en moyenne - 8 % par an (soit 0,53 M€ sur la période) des reversements opérés au profit des communes adhérentes au titre de l'attribution de compensation²⁸, s'explique par l'augmentation des transferts de compétences en faveur de la CCOBB. La CCOBB n'alloue pas de dotation de solidarité à ses communes adhérentes.

Cette baisse des attributions de compensation versées par la CCOBB aux communes constatée notamment en 2017 est due à la prise en compte de transferts de charges décidés en 2016, eux-mêmes liés à une modification des statuts ayant intégré dans les compétences de la CCOBB la contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et est aussi la conséquence des transferts de compétences intervenus au profit de la CCOBB en matière d'enfance et jeunesse, et d'autorisation du droit du sol²⁹.

Durant la période examinée, l'évolution des impôts locaux est la suivante :

- le produit des taxes foncières et d'habitation (73,4 % des impôts locaux en 2019), a progressé en moyenne de 3,9 % par an (0,55 M€ sur la période) ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE soit 11,2 % des impôts locaux en 2019) a progressé en moyenne de 5,9 % par an (0,12 M€ sur la période) ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER soit 8,4 % des impôts locaux en 2019) a augmenté en moyenne de + 1,4 % par an (0,02 M€ sur la période) ;
- enfin, la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom soit 5 % des impôts locaux en 2019) a progressé en moyenne de 0,4 % par an.

Les impôts pesant sur les ménages³⁰ qui s'élèvent en 2019 à 3,17 M€, se sont accrus en moyenne de + 3,9 % par an (0,55 M€ sur la période) et représentent 73,4 % des impôts locaux. Cette évolution sur la période 2014 à 2019 s'explique par le dynamisme des bases fiscales (moyenne annuelle de + 2,1 % de la somme des bases fiscales nettes imposées), ainsi que par une augmentation annuelle des taux jusqu'en 2015 pour la TH et 2016 pour le foncier bâti et non bâti, les taux étant ensuite stables jusqu'en 2018. Ils ont été augmentés en 2019, excepté pour la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties, afin de tenir compte des investissements à venir importants dans la fibre optique. Ainsi l'augmentation moyenne annuelle n'a été que de + 1,5 %. Les taux ont été maintenus en 2020 (conseil communautaire du 11 février 2020).

²⁸ Les prélèvements pour reversement aux communes membres de la CCOBB au titre de l'AC, passent de 2014 à 2019, respectivement de 1,58 M€ à 1,05 M€.

²⁹ Ce transfert de charges a concerné également la contribution au service « Autorisation Droit du Sol (ADS) », non lié à une modification des statuts.

³⁰ Taxe d'habitation (TH) et taxes foncières.

Le coefficient d'intégration fiscale de la CCOBB correspond à ses ressources fiscales minorées des reversements, rapportées aux ressources fiscales globales de l'intercommunalité. Plus il est proche de 1, plus les communes ont transféré leur fiscalité et leurs compétences au groupement intercommunal.

Le coefficient d'intégration fiscale de la CCOBB correspondant à ses ressources fiscales minorées des reversements, rapportées aux ressources fiscales globales de l'intercommunalité, est passé sur la période de 0,29 à 0,35, taux inférieur à la moyenne nationale, ce qui démontre néanmoins une augmentation, certes mineure, de l'intégration fiscale des compétences transférées par les communes- membres.

3.2.2 Les ressources institutionnelles.

Les ressources institutionnelles qui s'établissent à 1,15 M€ en 2019 (22,6 % des produits de gestion en 2019), ont chuté en moyenne de - 7,3 % par an (- 0,53 M€ sur la période).

Cette évolution s'explique principalement par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (- 0,34 M€ sur la période). Elle s'explique également par la chute (moyenne de - 11,7 % par an et - 0,29 M€ sur la période) des participations qui s'établissent en 2019 à 0,25 M€.

Enfin, les autres attributions et participations (13,3 % des ressources institutionnelles) restent relativement stables (0,15 M€ en 2019).

3.2.3 La fiscalité reversée par l'État et les autres collectivités.

Dans le cadre des ressources qualifiées de « rigides », la CCOBB perçoit également des fonds alloués au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), déterminées au regard du niveau du potentiel fiscal agrégé de la communauté de communes et des modalités de répartition fixées en son sein dans les conditions définies aux articles L. 2336-1 et L. 2336-7 du CGCT. Elles représentent 5,5 % des produits de gestion en 2019 et ont augmenté en moyenne de 22,8 % par an (+ 0,18 M€ sur la période). L'ensemble de la fiscalité reversée par l'État et l'intercommunalité (6,6 % des produits de gestion en 2019) a progressé de 0,30 M€ sur la période.

Par ailleurs, la CCOBB est contributrice au FNGIR³¹ à hauteur de 0,09 M€, valeur stable durant la période examinée.

3.3 Les charges de gestion

Les charges de gestion qui s'établissent en 2019 à 3,95 M€, ont augmenté en moyenne de + 3,6 % (+ 0,63 M€ sur la période).

³¹ Fonds national de garantie individuelle des ressources.

Le premier poste de charges de gestion est constitué des charges de personnel. Le deuxième poste est constitué des subventions de fonctionnement versées.

3.3.1 Les charges de personnel

Les charges de personnel (budget principal) qui constituent 38,2 % des charges de gestion en 2019, ont évolué en moyenne de 5,9 % par an (+ 0,37 M€ sur la période). L'essentiel de cette augmentation s'est opéré en 2016 (+ 19,8 %, soit + 0,23 M€) et correspond à la reprise de l'activité du CIAS dissous en 2015, dans le cadre du budget annexe « Pôle enfance-jeunesse » créé en 2016.

Elles représentent également, sur la base des données du compte administratif 2019, 26,1 % des dépenses réelles de fonctionnement³², ratio inférieur et proche de celui de 28,3 %³³ ressortant des données financières (2018) disponibles sur le portail de la DGFIP³⁴ et de la DGCL³⁵ concernant les communautés de communes.

L'augmentation de la masse salariale du seul budget principal (moyenne de + 5,5 % par an, soit + 0,35 M€ sur la période) résulte de l'accroissement observé en 2016 (+ 24,8 %, soit + 0,25 M€) dû au transfert des charges du « Pôle Enfance-Jeunesse » au budget principal.

3.3.2 Les subventions de fonctionnement accordées par la CCOBB

Les subventions de fonctionnement versées par la CCOBB essentiellement au CIAS jusqu'en 2015 puis au budget annexe « *Pôle Enfance – Jeunesse* », soit 1,15 M€ sur un total de 1,17 M€ en 2019 dans le cadre de son budget principal, ont diminué en moyenne de - 7,3 % par an (- 0,54 M€) sur l'ensemble de la période 2014 à 2019.

Elles concernent essentiellement les activités subventionnées du CIAS (activités en faveur de l'enfance et de la jeunesse) puis reprises dans le budget annexe créé en 2016 après dissolution du CIAS, mais dont une partie du personnel a été pris en charge directement par le budget principal. Avant la création du budget annexe, la CCOBB versait une subvention de fonctionnement de l'ordre de 1,7 M€ au CIAS.

³² Source : Compte administratif 2019 (budget principal), 1 515 608,02 € (charges de personnel – chapitre 012) rapportés à 5 821 973,99 € (charges réelles de fonctionnement et charges rattachées).

³³ 2 518 M€ (Frais de personnel des communautés de communes) rapportés à 6 499 M€ (dépenses réelles de fonctionnement des communautés de communes).

³⁴ Direction générale des finances publiques.

³⁵ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-des-collectivites-locales-2019>

3.3.3 Les autres charges de gestion

Les « Autres charges de gestion »³⁶ qui constituent en 2019, 21,6 % des charges de gestion (troisième poste des charges de gestion) ont progressé en moyenne de + 32,2 % par an, soit + 0,64 M€ sur la période. 58,1 % de cette évolution s'explique à concurrence par la contribution versée à partir de 2017 au service incendie (0,37 M€ en 2019) et par l'accroissement moyen de + 25,4 % par an (+ 0,26 M€ sur la période) des contributions versées aux organismes de regroupement.

L'augmentation significative des contributions versées aux organismes de regroupement en matière de coopération de services publics, s'explique notamment en 2017 par les contributions versées au syndicat mixte du Pays du Mans³⁷ qui passent de 2016 à 2017 respectivement de 0,03 M€ à 0,10 M€. Cette augmentation résulte également des contributions versées à partir de 2018 aux trois syndicats d'eau, ainsi que de la croissance d'en moyenne + 11,8 % par an (0,04 M€ sur la période) des contributions versées au syndicat mixte pour le développement numérique (SMIDeN).

3.3.4 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (10 % des charges de gestion), ont augmenté en moyenne de + 10,2 % (+ 0,17 M€) sur la période.

3.3.5 Évolution des subventions exceptionnelles versées par la CCOBB

Les subventions exceptionnelles comptabilisées dans le compte de gestion intègrent la subvention accordée durant la journée complémentaire 2019 au budget annexe de la ZA du Cruchet (250 000 €).

Dans le cadre du contrat d'affermage passé en 2011 avec la SARL Prestalis chargée de la gestion de la piscine municipale, la CCOBB verse annuellement au fermier une subvention exceptionnelle (C/67443) qui s'établit en 2019 à 0,39 M€³⁸. Cette subvention a diminué en moyenne de - 2,8 % par an (- 0,06 M€ sur la période).

3.4 La formation de l'autofinancement du budget principal

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) qui s'établit en 2019 à 1,16 M€, a progressé en moyenne de 13,1 % par an (0,53 M€ sur la période) et représente à la clôture de la période examinée 20,8 % des produits de gestion, ratio à comparer à 16 % en début de période.

³⁶ Charges de gestion hors charges de personnel et charges de subventions de fonctionnement.

³⁷ Le syndicat mixte du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe en charge de la mobilité, des transports, de la santé, de l'inter-SCOT, de l'assistance dans le domaine du droit à l'urbanisme et de la mise en réseaux des acteurs du numérique inclut sept intercommunalités (CU du Mans Métropole et six communautés de communes dont la CCOBB), le syndicat mixte du pays du Mans et SCOT est en charge de l'ingénierie et de l'animation.

³⁸ 393 778,50 € en 2019.

La capacité d'autofinancement (CAF) brute, qui s'établit en 2019 à 0,45 M€, progresse favorablement compte tenu de la dynamique de l'EBF.

Alors que les subventions exceptionnelles versées dans le cadre de la délégation du service public de gestion de la piscine d'intérêt communautaire (commune d'Écommoy) au fermier (Sarl Prestalis) tendent à se stabiliser après une diminution en 2015 (- 18,7 %, soit - 0,08 M€) pour s'établir à 0,39 M€ en 2019, les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes en 2017 (0,23 M€) et 2019 (0,25 M€) ont pesé sur la CAF brute qui représente en 2019, 8,8 % des produits de gestion, contre 2,9 % en 2014.

Cette progression relativement favorable de l'autofinancement de la CCOBB sur la période examinée, ne doit cependant pas masquer la faiblesse structurelle de celle-ci au regard des données relatives au taux d'épargne brut moyen des communautés de communes en 2018 disponibles sur le portail de la DGFIP³⁹ et de la DGCL.

L'écart de capacité d'épargne (taux d'épargne brute) ressortant de la comparaison avec la moyenne des communautés de communes sur le territoire national, s'établirait à presque - 40 % en 2018 (9,3 % à comparer avec 15,3% pour la moyenne des communautés de communes en 2018) et - 53 % en 2019 (7,2 % à comparer à 15,3 % pour la moyenne des communautés de communes en 2019). Ce constat est également admis par la CCOBB elle-même qui indique dans son rapport sur les débats d'orientation budgétaire 2020 : « *Cela démontre une fois de plus, et malgré nos efforts pour en sortir, la fragilité structurelle de nos finances, avec une capacité de financement de l'investissement notoirement insuffisante.* ».

3.5 Le résultat du budget principal

Le résultat de la section de fonctionnement qui s'établit en fin de période examinée à 0,22 M€, progresse en moyenne de 26,9 % par an. Cette évolution liée en grande partie à celle de la CAF, qui apparaît fortement erratique, est également fortement impactée par le renforcement des dotations nettes aux amortissement (évolution moyenne annuelle de + 35 % soit 0,18 M€ sur la période).

Il est également fortement impacté par les déficits de l'école de musique et de la gestion de la piscine.

La comptabilité analytique de la CCOBB en 2018 fait apparaître pour l'école de musique 550 467,45 € de dépenses directes⁴⁰ de fonctionnement pour des recettes de 188 790,11 €, ce qui fait ressortir un déficit de 360 677,34 €.

La gestion de la piscine fait apparaître, en 2018, 372 274,98 € de dépenses directes, correspondant à la subvention au fermier et 243 037,81 € de recettes directes, soit un déficit apparent de 129 237,17 €.

³⁹ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-des-collectivites-locales-2019>

⁴⁰ Aucune dépense indirecte comme le prorata de charges du service général imputable à l'école de musique, n'apparaît dans les tableaux produits.

3.6 Les investissements du budget principal et leur mode de financement.

Les dépenses d'investissement (hors dettes financières) réalisées durant la période des six années sous revue s'établissent à un total de 7 M€ dont 80,8 % (5,11 M€) réalisées essentiellement en 2017 et 2018 et concernent notamment la construction de l'école de musique⁴¹ et les travaux concernant la montée en débit pour l'accès à Internet⁴².

Leur mode de financement détaillé (tableau n° 37) montre que:

- 64,9 % ont été financés par les fonds propres disponibles, dont 14,5 % (1 M€) de subventions d'investissement, 14,1 % (0,975 M€) de FCTVA⁴³ et 6 % (0,525 M€) de fonds affectés à l'équipement, la part de la CAF nette en ayant financé 28 % ;
- la part du recours à l'emprunt représente le quart des dépenses d'investissement ;
- le solde a été financé par prélèvement sur le fonds de roulement.

3.7 L'endettement de la CCOBB (budget principal)

L'encours de dette du budget principal qui s'établit à 3,7 M€ au 31 décembre 2019, a progressé en moyenne de + 5,5 % par an (0,86 M€ sur la période) compte tenu du seul recours à l'emprunt à hauteur de 1,70 M€ en 2017 contracté en particulier pour le financement notamment de l'école de musique.

L'encours de la dette financière du budget principal est constitué au 31 décembre 2019 de cinq contrats classés A-1 selon la charte Gissler. 76 % de l'encours a été contracté à taux fixes, la part des taux variables représente donc 24 % de l'encours. L'exposition aux risques sur les taux des emprunts de la CCOBB apparaît donc limitée.

La dette contractée dans le cadre des budgets annexes (encours au 31 décembre 2019) est classée également A-1 selon la charte Gissler.

La capacité de désendettement du seul budget principal reste élevée même si elle représentait 24,8 années de CAF brute en 2014 et a été réduit à 7,8 années en 2019.

La capacité de désendettement intégrant la totalité des budgets consolidés (budget principal et tous les budgets annexes) qui représentait en début de période examinée 8,5 années de CAF brute, s'est détériorée avec 13,9 années en 2019, ce qui révèle un endettement préoccupant, la dette consolidée tous budgets confondus passant de 3,13 M€ en 2014 à 7,23 M€ en 2019, en raison de la dette de l'assainissement des communes, reprise en gestion déléguée par la CCOBB.

⁴¹ Coût prévu : 2,5 M€ TTC.

⁴² Coût prévu : 0,9 M€ TTC.

⁴³ Fonds de compensation de la TVA.

3.8 La trésorerie

En 2019, la trésorerie nette de la CCOBB qui s'établit à 2,33 M€ progresse en moyenne de 20,5 % par an (+ 1,41 M€ sur la période 2014 à 2019). La trésorerie du service public de l'assainissement (SPIC) dont le budget annexe a été créé en 2018, représente 95,2 % de la trésorerie nette de la CCOBB. Elle permet de couvrir le besoin de trésorerie des deux ZA (Cruchet, du Gué) et du budget annexe du « Pôle Enfance-Jeunesse » apparu à partir de 2016

Rapporté aux charges courantes, le niveau de trésorerie nette représente 212 jours de charges courantes en 2019 contre 99,4 en 2014, niveau le plus bas de la période.

L'examen des comptes de rattachement avec les budgets annexes fait apparaître des soldes débiteurs pour certains d'entre eux, notamment pour les zones d'activités (ZA) du Gué et du Cruchet et pour le Pôle Enfance-Jeunesse, dont l'avance de trésorerie est assumée par le budget principal.

3.9 Situation financière globale du budget principal et des budgets annexes

Ont été examinés à ce titre plus spécifiquement les comptes 2018 et 2019.

3.9.1 Les soldes d'exécution 2018 du BP et des BP/BA

Le budget principal a dégagé en 2018 un résultat de fonctionnement avec le report de l'année N-1 de 1 870 789,52 € qui couvre largement le déficit de la section d'investissement tout en dégageant un solde d'exécution, toutes sections confondues avec les restes à réaliser, de 625 812,04 €.

Le budget annexe ZA du Cruchet, dont la commercialisation a débuté en 2016, a dégagé un solde d'exécution négatif de - 246 551,28 €, les ventes de terrains aménagés ne couvrant pas les dépenses de fonctionnement.

La gestion et la situation financière des trois budgets annexes (BA) gérant des SPIC ont été excédentaires en 2018. Le BA de la collecte des déchets ménagers et assimilés a présenté un solde d'exécution de 480 824 €, le BA de l'assainissement en DSP, un solde d'exécution de 1 196 460 €, en raison de la reprise de l'excédent des budgets assainissement des communes reversé à la CCOBB en 2018 et le BA de l'assainissement géré en régie, un solde d'exécution de 234 693 €.

Le solde d'exécution consolidé BP/BA, toutes sections confondues, y compris les reports N-1 et les restes à réaliser est de 2,31 M€.

3.9.2 Les soldes d'exécution 2019 des BP/BA

Le solde d'exécution en 2019 consolidé BP/BA avec les reports de l'année N-1 et les restes à réaliser est de 2,48 M€⁴⁴, légèrement supérieur à celui de 2018.

Seul le budget annexe de la ZA du Cruchet présente en 2019 un solde d'exécution négatif de - 64 732,74 €. Le budget annexe de l'assainissement, qui a intégré le budget géré en régie, a dégagé un excédent de 1,50 M€, issu de celui des budgets assainissement des communes reversé à la CCOBB en 2018, ce qui permettra de financer les importants investissements à venir.

3.9.3 L'analyse financière consolidée des BP/BA⁴⁵

La CAF brute consolidée des budgets M14, hors SPIC⁴⁶, est en 2019 de 0,70 M€ contre 0,45 M€ pour le seul budget principal. Elle atteint même 0,86 M€, tous budgets confondus, avec un endettement consolidé total de 7,23 M€, ce qui représente 13,9 années de CAF brute.

Un emprunt récent de 0,7 M€ lui a permis de reconstituer en partie son fonds de roulement, mais compte tenu de la faiblesse de la capacité d'autofinancement, la CCOBB ne dispose plus au 31 décembre 2019 de marges de manœuvre significatives en matière de recours à l'emprunt.

Le poids des dépenses à venir concernant la fibre optique et l'assainissement vont fortement peser sur ses finances, cependant la CCOBB dispose encore d'une trésorerie confortable de plus de 2 M€.

3.10 La prospective financière

La prospective financière (budget principal) telle qu'elle ressort du rapport sur les débats d'orientation budgétaire 2020, inclut l'examen de la capacité de financement (épargne brute et nette et besoins de financement). Elle inclut en outre l'examen du programme d'investissement, de son mode de financement et de la capacité de recours à l'emprunt.

⁴⁴ Soit exactement 2 487 185,16 €

⁴⁵ La démarche a consisté à apprécier les principaux aspects de la structure financière consolidée des budgets gérés dans le cadre de l'instruction comptable M14, soit outre le budget principal, les budgets annexes des ZA⁴⁵ et du Pôle Enfance-Jeunesse, puis d'appréhender la situation financière consolidée tous budgets confondus.

⁴⁶ Les budgets annexes concernant les activités des services publics à caractère industriel et commercial bénéficiant d'une structure financière équilibrée, sont examinés infra, ainsi que les éléments de la structure financière des principaux budgets annexes retraçant les activités des services publics à caractère administratif (M14) qui sont seuls pris en compte dans l'analyse consolidée de la chambre régionale des comptes qui ne prend pas en compte les SPIC qui appliquent l'instruction budgétaire et comptable M49.

Les élus de la CCOBB ont approuvé l'adhésion à Sarthe Numérique par une délibération du conseil communautaire en date du 26 décembre 2018. Sarthe Numérique va réaliser les raccordements à la fibre de tous les habitants, dans le cadre d'une délégation de service public. Cette délégation prévoit que l'opérateur privé prend en charge 60 % du coût mais la CCOBB doit payer les 40 % restants d'ici 2024, ce qui représente 1 647 000 € moins la valorisation de la Montée en débit (MED) (228 241 €) soit un montant à prévoir de 1 418 759 €. Des fonds de concours « locaux sportifs⁴⁷ » versés par les communes d'Ecommoy (300 000 €) et Moncé-en-Belin (108 500 €) à Sarthe Numérique réduiront le reste à charge net pour la CCOBB à 1 010 259 €⁴⁸. Le déploiement se fera progressivement jusqu'en 2022.

Tous les indicateurs se dégradent d'ici 2024, que ce soit l'épargne brute, l'épargne nette, la capacité de désendettement, malgré une baisse de l'endettement par habitant seul ratio qui s'améliore.

La capacité d'équipement devient négative en 2024, ce qui entraînera une augmentation de l'endettement afin d'assurer le financement des investissements prévus pourtant réduits à 0,75 M€.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI), établi en fonction des travaux connus au jour de son établissement, mentionne notamment la mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux de pluie du centre d'Ecommoy, pour un coût prévisionnel de 1,15 M€ HT, les réseaux des rues du Comté/Bassellerie/Grande Maison à Laigné-en-Belin pour un coût prévisionnel de 523 297 € HT.

Le total du PPI prévisionnel pour la période 2020-2030 s'établit à 7,55 M€ HT, avec un prévisionnel de subventions de l'Agence de l'eau de 2 247 312 € soit un coût net à financer, pour la CCOBB, de 5,31 M€, soit une moyenne de 482 600 € HT par an.

Le rapport d'orientation budgétaire 2019 indiquait déjà que les prévisions d'augmentation des recettes n'étaient pas de nature à assurer le financement du programme d'investissement, les leviers du rééquilibrage de la structure financière de la CCOBB, et passaient par une révision à la baisse du programme d'investissement, l'augmentation des recettes de fonctionnement (chapitre 73) et une révision à la baisse des attributions de compensation versées aux communes membres de la CCOBB.

⁴⁷ Ils sont qualifiés de "locaux sportifs" car la préfecture avait mis comme condition, pour attribuer une subvention DETR aux communes pour des travaux dans les locaux sportifs, que la CCOB attribue un fonds de concours à la commune concernée à hauteur de la subvention DETR attribuée par elle. Ces fonds seront ainsi reversés directement à Sarthe Numérique.

⁴⁸ En effet, le remboursement des fonds de concours par Ecommoy et Moncé-en-Belin ne peut pas se faire par un fonds de concours versé à la CCOBB car elle n'est pas maître d'ouvrage des travaux de fibre optique puisque c'est le syndicat Sarthe Numérique qui le sera. Par contre, cela sera possible par le biais d'une offre de concours, versée directement par les deux communes à Sarthe Numérique. Ces remboursements (100 000 €/an par Ecommoy de 2020 à 2022 et 54 250 €/an par Moncé-en-Belin de 2020 à 2021) ont donc été pris en compte dans la prospective au titre de la FTTH (*Fiber to the Home*), ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ».

4 L'INFORMATIQUE

En 2016, suite à de nombreux problèmes de fiabilité rencontrés, la CCOBB a décidé de faire réaliser un audit technique des systèmes informatiques des deux communautés de communes membres du Syndicat Mixte pour le Développement Numérique (SMIDeN) par un prestataire extérieur.

Suite à cet audit, la CCOBB a décidé d'externaliser l'hébergement des données et que le syndicat gèrerait les accès internet de tous les sites des deux communautés de communes.

L'externalisation a été choisie pour une meilleure gestion des systèmes d'information qui est assurée par le SMIDeN, dont la CCOBB est membre avec la communauté de communes voisine du Sud-Est du Pays Manceau.

Pour cela, une convention a été signée en 2017 entre le syndicat et les deux communautés de communes membres.

Concernant le règlement général sur la protection des données (RGPD), un contrat a été signé le 17 juin 2019 avec la société publique locale Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART), qui a été désigné comme délégué à la protection des données (DPD), personne morale, en charge de la notification à la CNIL de sa désignation en tant que délégué pour le compte de la CCOBB.

Par ailleurs, le règlement de fonctionnement du service enfance et service pré-ados dispose d'un chapitre 11 qui concerne la protection des données personnelles ainsi que les droits des usagers. Ce règlement précise que la CCOBB a désigné M. A de l'Atesart en tant que délégué à la protection des données auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), garant de la sécurité des données personnelles collectées.

La CCOBB dispose également d'une liste des traitements de données à caractère personnel. Un registre de traitement des données est encore en cours de confection. La CCOBB n'a pas élaboré de plan d'actions prioritaires ou d'analyse d'impact.

5 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (ANNEXE N° 4)

5.1 Les effectifs du personnel de la CCOBB

La CCOBB (budget principal) a vu ses effectifs augmenter en moyenne de + 6,2 % par an de 2014 à 2019 (+ 9,51 ETP sur la période). Cette progression significative concerne essentiellement les effectifs d'agents titulaires de la fonction publique territoriale (moyenne de + 7,1 % par an soit + 8,64 ETP sur la période). L'évolution constatée notamment entre 2015 et 2016 était en grande partie due au fait que 8 ETP avaient été transférés du CIAS au budget général au 1^{er} janvier 2016. En 2019, le total ETP est de 36,28.

Durant la même période, les effectifs d'agents contractuels sont restés stables de 6,69 ETP à 6,83 ETP.

Le budget annexe du « Pôle Enfance-Jeunesse » créé en 2016 à la suite de la dissolution du CIAS dispose d'un contingent de personnel significativement supérieur à celui du budget principal. L'effectif est resté globalement stable entre 2016 et 2019 (64 ETP environ) en raison de la titularisation d'un grand nombre de contractuels et non- titulaires.

Enfin, le budget annexe de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dispose d'un personnel stable en 2018 composé de trois agents titulaires.

Enfin, sur la base des données ressortant du dernier bilan social publié en 2017, la répartition des agents par catégorie montre un taux d'encadrement modeste (la catégorie A représentant seulement 4 % des agents pour la CCOBB à comparer à 13,1 % dans la moyenne des organismes intercommunaux⁴⁹). À l'inverse, la catégorie intermédiaire (catégorie B) est surreprésentée avec 31 % des agents pour la CCOBB à comparer au ratio national de 16,8 %, en raison de la présence de nombreux enseignants de musique de catégorie B en dehors du poste de directeur de catégorie A. La catégorie C est un peu moins représentée (64 % à comparer à 69,3 %).

Les principaux cadres d'emplois des agents permanents de la CCOBB⁵⁰ sont des adjoints territoriaux d'animation (34 %), des assistants d'enseignement artistique (19 %), des adjoints techniques (12 %) des adjoints administratifs (11 %) et des éducateurs de jeunes enfants (6 %).

5.2 Les indemnités allouées par la CCOBB à son personnel

La CCOBB verse des indemnités à son personnel titulaire et non titulaire dans le cadre de ses budgets annexes M14 (budget principal, BA OM et BA PEJ).

⁴⁹Source : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/les_cl_en_chiffres_2017.pdf

⁵⁰ Source : Bilan social 2017.

Le régime indemnitaire des personnels du budget principal a significativement évolué durant la période (+ 9,7 %) plus vite que les charges globales de personnel (+ 5,5 %).

Les charges indemnitaires du budget annexe du PEJ (création en 2016) connaissent une progression d'en moyenne + 13,5% par an⁵¹ (+ 0,04 M€ sur la période des trois ans), compte tenu de la mise en place partielle du RIFSEEP⁵² en 2017 et de manière plus aboutie en 2018.

La mise en place de l'IFSE⁵³ (part fixe du régime indemnitaire RIFSEEP) le 1^{er} avril 2017 pour l'ensemble des agents a permis une refonte de l'ensemble des régimes indemnitaires. Cette refonte a permis d'harmoniser à la hausse les montants attribués aux agents.

En 2018, 20 agents qui étaient contractuels sur des postes non permanents ont été « *stagiairisés* » et ont donc bénéficié de l'IFSE et en 2019, plusieurs agents ont fait des remplacements sur des postes dont le montant de l'IFSE est plus important, et ont donc perçu le montant correspondant à ces postes.

5.3 Les emplois handicapés

La CCOBB a accusé un déficit de quatre emplois en 2018 au regard du seuil de 6 %, ce qui a entraîné un versement compensatoire de 14 857,80 € au fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la Fonction Publique. La COBB a cependant précisé qu'un certain nombre de personnels était en réalité frappé de handicap mais ne souhaitait pas être reconnu comme tel.

6 LES ZONES D'ACTIVITE (ZA)

6.1 La ZA du Cruchet

La zone d'activités du Cruchet⁵⁴, d'environ 15 ha, fait l'objet d'un budget annexe.

Il restait fin 2018, pour ce budget annexe 140 000 € environ de travaux de finition, dont 30 000 € ajoutés en 2019 pour l'éclairage public non prévu initialement. Les 110 000 € restant ont été répartis par hypothèse sur les années 2019-2022 au fur à mesure de la vente des terrains.

Actuellement, une entreprise est en activité sur le parc et quatre en installation. 10 ha sont à vendre dont 5 sont déjà aménagés.

⁵¹ Les indemnités versées dans le cadre du BA PEJ sont passées de 0,11M€ en 2016 à 0,15M€ en 2018.

⁵² Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

⁵³ L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

⁵⁴ Face aux Trubardières, de l'autre côté de la RD338.

Les soldes des subventions à percevoir doivent s'élever à 157 402 €, avec le solde de la DETR⁵⁵ et le solde de la subvention du département réparti pour 50 % en 2020 et 50 % en 2022, à la fin de la vente des terrains.

Les ventes de terrain restants (619 755 €) ont été réparties artificiellement à égalité sur les années 2019-2022. Pour le moment, un peu plus de 10 200 m² ont été vendus depuis 2016, soit en deux ans. Sachant qu'il reste 41 300 m², il faudrait sur le même rythme 8 ans pour vendre l'ensemble des terrains disponibles. La vente en quatre ans correspond donc à doubler le rythme de vente actuel.

Sur la base de ces hypothèses, les dépenses totales devraient s'élever fin 2022 à 3,41 M€ fin 2022 et les recettes à 1,25 M€, soit un déficit de 2,16 M€, financé en trésorerie par l'emprunt, dont les intérêts dus après 2022 augmentent encore le déficit.

Le budget général a d'ores et déjà effectué un versement au budget annexe de 45 000 € en 2015, 230 000 € en 2017 et 250 000 € en 2019.

Comme l'indique le plan de trésorerie, une fois l'ensemble des terrains de la 1^{ère} tranche vendue, il devrait rester 524 040 € de capital d'emprunt à rembourser, sans compter les intérêts dus après 2022.

Le bilan de cette ZA sera donc *in fine* très fortement déficitaire.

6.2 La ZA du Gué à Teloché

La Zone d'activités du Gué à Teloché est en cours de viabilisation et fait l'objet d'un BA. Il s'agit du démarrage de cette zone et de ce budget annexe, qui a vu en 2018 ses premières dépenses : 24 600 € de convention SAFER et 6 900 € de missions de maîtrise d'œuvre.

Les dépenses prévisionnelles totales s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1,03 M€ dont les montants d'acquisitions foncières, de travaux et d'études prévus et le montant des frais financiers de 40 000 € estimé à partir du plan de trésorerie, ainsi qu'un coût d'ingénierie valorisant le temps passé par les agents communautaires ou communaux, fixé forfaitairement à 10 000 €. Avec un prix de vente de 16 € au m², cette zone devrait s'équilibrer à terme.

La CCOBB dispose ainsi de réserves foncières et de zones de développement économique importantes.

⁵⁵ Dotation d'équipement des territoires ruraux ;

7 LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

7.1 La DSP de l'assainissement collectif

De 2014 à 2017 inclus, la CCOBB ne comptait que deux délégations de service public (DSP):

- la DSP du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), délégué à la Nantaise des Eaux, devenue Suez, depuis 2016 ;
- la DSP de la gestion de la piscine, confiée à la société Prestalis depuis 2011 avec un premier contrat qui s'est terminé en mai 2017 et un second qui a été signé avec la société Prestalis pour une durée de 10 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, se sont ajoutées les délégations de l'assainissement collectif car la CCOBB ayant pris la compétence au 1^{er} janvier 2018, les contrats communaux en cours lui ont été transférés. Il y a eu maintien d'une gestion directe pour les communes de Marigné-Laillé, Saint-Biez-en-Belin et Saint-Ouen-en-Belin et reprise des cinq contrats pour les cinq autres communes.

Au 1^{er} janvier 2019, une concession de service de la CCOBB a démarré pour toutes les communes sans contrat. Les contrats des communes de Laigné-en-Belin et Saint-Gervais-en-Belin se terminent au 31 octobre 2020 et celui d'Ecommoy au 31 décembre 2020.

Au 1^{er} janvier 2021, toutes les communes auront donc intégré le contrat de concession communautaire.

Un nouveau marché de concession sous forme d'affermage a été signé fin 2018 pour une durée de six ans soit à échéance du 31 décembre 2024, avec la société fermière des services publics, filiale de Véolia-CGE pour l'exploitation de l'assainissement collectif des communes de Téloché, Marigné-en-Belin, Moncé-en-Belin, avec une option pour les communes de Saint-Biez-en-Belin et de Saint-Ouen-en-Belin⁵⁶ à compter du 1^{er} janvier 2019, puis de Laigné-en-Belin et Saint-Gervais-en-Belin à compter du 1^{er} octobre 2020 et enfin de la commune d'Ecommoy au 1^{er} janvier 2021, ce qui couvrira ainsi l'intégralité du territoire intercommunal

Des réseaux séparatifs d'eaux pluviales doivent être mis en place à Laigné-en-Belin et à Ecommoy, ce qui devrait absorber l'excédent du budget annexe.

Les relations avec le délégataire de l'assainissement collectif ont parfois été difficiles, la CCOBB considérant que tous les engagements contractuels n'étaient pas respectés⁵⁷.

⁵⁶ Qui ont fait l'objet de l'avenant n°1.

⁵⁷ Une délibération a d'ailleurs été prise le 19 novembre 2019 afin de leur appliquer une partie des pénalités, pour un montant de 29 660 €. Cependant cette délibération a été rapportée le 21 janvier 2020, suite à un courrier explicatif de Véolia.

En 2018, l'ensemble des communes était couvert par un zonage d'assainissement défini à l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et adopté initialement par chaque conseil municipal.

L'ensemble de ce patrimoine permet d'assurer la collecte et le transfert des eaux usées vers les stations de traitement présentes sur chacune des communes du territoire. Les déversoirs d'orage et les trop-pleins des postes de relevage permettent de maîtriser les déversements d'eaux brutes au milieu naturel par temps de pluie, en réduisant les incidences des surcharges.

Le produit des redevances et participations des communes et du SIVOM ont atteint 445 002,35 € en 2018 pour une recette prévue de 300 000 €. L'harmonisation du montant de la redevance, incluant la part délégataire pour les communes gérées en concession, et la redevance de l'agence de l'eau, est prévue à l'échéance du 1^{er} janvier 2021, moment à partir duquel l'ensemble des communes sera intégré au périmètre du contrat de concession. Le conseil communautaire a toutefois décidé que, dans un premier temps, l'harmonisation du prix de l'assainissement sera effectuée au regard du type de station de traitement en distinguant donc les « boues activées » des systèmes dits rustiques (lagunage et filtres plantes).

L'absence de plan des réseaux d'eaux usées existant pour la collecte des effluents pour le système d'assainissement du bourg de Marigné-Laillé est à l'origine d'une valeur de conformité de 0. Il en est de même pour ce bourg en ce qui concerne la non-conformité de la station d'épuration.

À l'échelle du territoire communautaire, la consolidation de la conformité des performances du traitement des eaux usées est obtenue en pondérant la conformité de chaque station de traitement de capacité supérieure à 2 000 EH⁵⁸ par la charge brute en pollution organique (CBPO) transitant par chaque système d'assainissement au cours de l'exercice 2018, soit la valeur moyenne du flux de pollution en kg DBO₅/j⁵⁹. En 2018, la conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions des arrêtés préfectoraux d'autorisation est ainsi égale à 94 %.

En raison de l'absence quasi générale d'études de schéma directeur réalisées avant le transfert de la compétence assainissement, le service de l'assainissement ne dispose pas de programmes pluriannuels de travaux permettant de constituer une programmation d'ensemble et visant à la fois l'amélioration de la qualité du service rendu et des performances environnementales. Le programme proposé pour le cycle 2020-2021 est ainsi basé sur les orientations suivantes :

- « - bénéficier d'études de schéma directeur sur l'ensemble des communes le plus rapidement possible pour disposer de programmes de travaux basés sur les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement ;
- mettre en œuvre la mise en séparatif des réseaux unitaires du centre bourg d'Ecommoy ;
- garantir la gestion patrimoniale des équipements publics en se coordonnant avec les communes pour réaliser les travaux de renouvellement ou réhabilitation des réseaux d'assainissement préalablement aux aménagements de voirie ;

⁵⁸ Equivalent-habitant.

⁵⁹ La demande biochimique en oxygène (DBO) est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques (biodégradables) par voie biologique (oxydation des matières organiques biodégradables par des bactéries). Elle permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées. Elle est en général calculée au bout de 5 jours à 20 °C et dans le noir. On parle alors de DBO₅.

- répondre aux zonages d'assainissement existants et projetés en réalisant les extensions de réseau nécessaire à la desserte de l'ensemble des habitations incluses dans le zonage d'assainissement collectif. »

Les comptes annuels de résultat d'exploitation (CARE) des différentes communes et du SIVOM Laigné-Saint-Gervais, produits au titre de 2018 font apparaître un certain nombre de déficits par communes⁶⁰. Globalement le déficit 2018 de 43 827 € en 2018 est légèrement inférieur à celui de 2017 de 58 965 €.

7.2 La DSP de l'assainissement non collectif

Le contrat de délégation du service public d'assainissement non collectif, sous forme d'affermage, a été signé le 20 novembre 2015 pour une durée de huit ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, avec la Nantaise des Eaux, qui a cédé le contrat à Suez Eau France, dont elle était la filiale ce qui a été acté par l'avenant n° 1 du 20 mars 2018, à compter du 1^{er} juillet 2018. La concession concernait au 1^{er} janvier 2015, 3 022 foyers contre 5 014 reliés au réseau collectif, ce qui démontre le caractère rural du territoire.

39,28 % des installations étaient non conformes et 8,14 % n'étaient pas diagnostiquées au 1^{er} janvier 2015.

1 661 contrôles ont été réalisés au 31 décembre 2018. Cependant la société rencontre toujours des difficultés à atteindre l'objectif des 600 contrôles par an principalement par la réticence de la population à devoir s'acquitter du coût du contrôle ou des frais de remise en conformité. Beaucoup de déplacements sont inutiles par manque d'information par les usagers de leur indisponibilité. En effet, malgré un courrier annonçant le passage du technicien au moins 15 jours avant, environ 15 à 20 % des usagers sont absents lors des deux passages obligatoires.

L'ensemble de ces contrôles cumulés sur ces trois premières années a concerné environ 55 % du parc des installations du territoire.

Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) de la concession est largement déficitaire avec en 2018, 105 475 € de charges pour des recettes évaluées à 60 832 € soit un déficit de 44 643 €. Le CARE 2019 fait apparaître un déficit de 124 711 € avec des charges de 114 701 € et des recettes curieusement négatives de - 10 019 €. Le taux des impayés très important de 20 % en 2016 passe à 44 % en 2017, soit 21 599 €, et s'est réduit à 11 % en 2019.

⁶⁰ Le CARE 2018 de l'assainissement de la commune de Laigné-en-Belin fait apparaître un déficit de 14 091 € en 2018 contre un déficit de 4 953 € en 2017. Le CARE 2018 de l'assainissement de la commune de Moncé-en-Belin fait apparaître un excédent de 8 479 € en 2018 contre un excédent de 2 133 € en 2017. Le CARE 2018 de l'assainissement de la commune de Teloché fait apparaître un excédent de 6 975 € en 2018 contre un déficit de 1 976 € en 2017. Le CARE 2018 de l'assainissement du SIVOM Laigné-Saint-Gervais fait apparaître un déficit de 30 264 € en 2018 contre un déficit de 44 834 € en 2017. Le CARE 2018 de l'assainissement de la commune de Saint-Gervais-en Belin fait apparaître un déficit de 14 926 € en 2018 contre un déficit de 9 335 € en 2017.

7.3 Le contrat de concession pour l'exploitation de la piscine communautaire Les Bains d'Orée (annexe n° 5)

La piscine est gérée par la société Prestalis. La DSP a été signée le 12 avril 2017 pour une durée de 10 ans. La précédente DSP couvrait la période 2011/2017.

L'article 24 du premier contrat allant de mai 2011 à mai 2017 prévoyait une contribution financière allant de 213 800 € HT en 2011 à 187 800 € HT les années suivantes jusqu'en 2017. Les subventions versées lors de ce contrat se sont en réalité élevées à 293 366,05 € en moyenne chaque année, compte tenu de l'ensemble des autres contributions non forfaitaires, notamment le remboursement d'une part de la contribution foncière des entreprises qui a représenté 40 099 € sur le premier contrat. À la fin du premier contrat, un bilan a été établi et la société Prestalis a dû reverser 15 902 € à la collectivité.

Le nouveau contrat 2017/2027 prévoit des subventions annuelles légèrement dégressives, de l'ordre de 340 000 €⁶¹, compte tenu des contraintes de service public imposées, les tarifs étant fixés par le délégant ce qui justifie cette contribution financière qui représente près de 50 % des charges d'exploitation, pour un résultat annuel d'exploitation avant impôt sur les sociétés prévu de 17 000 €. Ce dernier a été de 11 120 € en 2018/2019, soit 1,57 % du chiffre d'affaires (CA), contre 45 275 € l'exercice précédent, qui avait donné lieu à un intéressement de la collectivité de 14 092 €⁶². Le montant total des redevances et intéressement perçus en 2018 par la CCOBB a été en 2018 de 0,29 M€.

Le montant de la subvention versée en 2018 au délégataire est de 372 274,98 €⁶³. Ce montant est supérieur au montant contractuel actualisable chaque année, visé à l'article 26 du nouveau contrat de concession pour l'exploitation de la piscine communautaire Les Bains d'Orée, car il comprend l'ensemble des contributions dues à Prestalis.

En effet, la CCOBB verse chaque année, en plus de la contribution financière forfaitaire, le différentiel contractuel sur la contribution foncière des entreprises (CFE) et le différentiel sur la taxe sur les salaires, et reverse chaque année la subvention scolaire du département, soit un coût moyen annuel sur les deux premières années de la nouvelle DSP de 348 900 €.

La CCOBB perçoit en effet chaque année une subvention scolaire du département, le remboursement de personnel mis à disposition, la redevance d'occupation du domaine public, la redevance pour frais de contrôle et le produit de la refacturation de la taxe foncière soit une moyenne annuelle sur les deux premières années de la nouvelle DSP 2017/2018 et 2018/2019 de 60 020 € et un coût net final pour la COBB de 288 880 € sur ces deux premières années.

⁶¹ Subvention versée sur 2017-2018 = 342 762 €, subvention versée sur 2018-2019 avec l'actualisation = 338 522 €.

⁶² L'article 28 de la DSP prévoit un partage des résultats d'exploitation égal à 50 % de l'excédent du résultat calculé comme suit : recettes globales - dépenses globales - résultat prévisionnel.

⁶³ Sur un total net comptabilisé au compte 65548 autres contributions de 385 591,91 €, contre 357 513,65 € en 2018.

Le délégant perçoit une redevance pour frais de contrôle de 3 000 € par an. Par ailleurs, l'article 30 de la DSP prévoit que le délégant rembourse au délégataire la CFE au-delà de 6 000 €⁶⁴, et la taxe sur les salaires au-delà de 5 000 €⁶⁵, taxes qui sont normalement et juridiquement à la charge du délégataire. Ainsi le remboursement d'une partie de la CFE par la CCOBB a représenté 4 974,00 € en 2017/2019 et 0,00 € en 2018/2019, et celui de la taxe différentielle sur les salaires a représenté 1 216,00 € en 2017/2018 et - 347,00 € en 2018/2019. Ce remboursement même partiel ne paraît pas pertinent, dans la mesure où le délégant n'est pas soumis directement à ces impôts. Dans la précédente convention, la COBB s'engageait à l'article 26 à rembourser la part de la contribution économique territoriale (CET) supérieure à 10 000 €, mais bénéficiait en contrepartie du solde de la provision de 10 000 € non consommée.

La taxe foncière a été refacturée au délégataire à hauteur de 2 200 € en 2017/2018 et de 2 364,00 € en 2018/2019, conformément à l'article 30 de la convention qui stipule que tous les impôts et taxes liés à l'exploitation du service sont à la charge du délégataire, alors que l'article 26 de la précédente convention prévoyait que les taxes foncières étaient à la charge de l'autorité délégante.

Est également perçue une redevance d'occupation du domaine public de 1 € par m² d'équipement évalué à 11 700 m² soit 11 700 € HT⁶⁶ (article 29) en 2017/2018 et de 11 892,62 € en 2018/2019. Cette redevance n'a pas été augmentée car elle était également de 11 700 € HT lors du premier contrat en 2011, avec la même indexation, ce qui revient à l'avoir baissé en 2017. Cette redevance est largement inférieure à une éventuelle estimation des domaines pour un équipement de cette importance, dont l'exploitation dégage en réalité une rentabilité insuffisante pour permettre le remboursement des emprunts contractés, et même son amortissement. Il est vrai qu'aucun délégataire n'accepterait sans doute de gérer un équipement qui serait alors largement déficitaire et donc difficilement exploitable en l'état.

Malgré des recettes commerciales légèrement moins importantes que prévues, la société Prestalis a pu limiter ses charges de fonctionnement pour maintenir un résultat positif sans augmentation des subventions publiques.

Le rapport d'activité 2018/2019 fait apparaître le non- respect des heures prévues au contrat soit 4 140 au lieu de 4 282 heures soit un débit de 142 heures sur l'année, dont un débit de 55 heures pour des activités (*aquagym*, *aquabyke*, bébés à l'eau, cours natatoires et stages de natation) essentiellement hors périodes scolaires, mais dont néanmoins les fréquentations dépassent les prévisions.

⁶⁴ Ce montant est indexé.

⁶⁵ Ce montant est indexé.

⁶⁶ Ce montant est indexé.

Les fréquentations commerciales représentent 75 % des fréquentations totales contre 25 % pour les fréquentations scolaires⁶⁷, alors même que les subventions pour sujétions de service public essentiellement pour les scolaires représentent près de 50 % des charges d'exploitation, ce qui démontre que les subventions financent plus que proportionnellement les activités commerciales. Il en est pour preuve que les objectifs contractuels des baigneurs qui se concentrent pour 30 % en été, ont été inférieurs de 45 % aux obligations contractuelles (31 082 contre 57 600). L'objectif de 12 120 n'a pas été atteint avec 5 764 abonnements réels, soit – 52 %, ceci expliquant cela. Cependant le nombre des abonnements a doublé par rapport à l'exercice précédent, ce qui est un phénomène encourageant, grâce à une nouvelle politique tarifaire.

Les charges d'exploitation apparaissent bien maîtrisées, avec des coûts salariaux stables à - 1,24 %, malgré une hausse des services extérieurs (+ 10,65 %) et des impôts et taxes (+ 5,3 %).

L'article 35.2 du contrat prévoit la création d'un comité de gestion, comprenant des personnes nommées par la collectivité délégante et des représentants du délégataire qui doit se réunir deux fois par an. Ce comité de gestion prévu à l'article 35.2 du contrat de DSP de la piscine n'a pas fait l'objet d'une création formalisée.

Pour autant, une réunion afin de faire le point avec le délégataire de la piscine (Prestalis) a lieu environ trois fois par an, en présence d'un vice-président de la CCOBB en charge du développement culturel et sportif, du responsable du pôle technique de la CCOBB, du responsable exploitation de Prestalis et du directeur de la piscine.

Ces rencontres non formelles ont permis d'aborder tous les sujets relatifs à l'exploitation de la piscine, qu'ils soient techniques, organisationnels ou financiers, mais n'ont pas fait l'objet de compte-rendus formalisés.

Les relations entre la CCOBB et la société Prestalis ayant toujours été bonnes, la CCOBB n'a jamais ressenti la nécessité de plus formaliser les choses.

7.4 La commission de contrôle financier

L'article 25 du règlement intérieur de la communauté rappelle que l'article R. 2222-3 du CGCT prévoit que la collectivité est tenue de constituer une commission de contrôle financier chargé d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée à la CCOBB par une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques (article R. 2222-1 du CGCT), ce qui est le cas notamment des délégations de service public gérées pour la CCOBB. La commission de contrôle financier, créée par délibération du 14 mai 2019, n'a cependant jamais été réunie.

Recommandation n° 2 : Réunir la commission de contrôle financier prévu à l'article R. 2222-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) afin d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée à la communauté de communes Orée de Bercé-Belinois (CCOBB) par une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques (article R. 2222-1 du CGCT).

⁶⁷ Les élèves du primaire représentent 76 % de la fréquentation scolaire et ceux du secondaire, 24 %.

8 LES PRETS D'HONNEUR

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, peuvent participer en complément de la Région, et dans le cadre d'une convention de partenariat, au financement des aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises.

La délibération du conseil communautaire du 10 avril 2018 prévoit le soutien de la communauté de communes Orée de Bercé-Belinois aux organismes dont l'objet vise au développement économique et au développement de l'emploi, notamment les structures d'accompagnement à la création d'activités et d'emplois. « Le soutien à ces structures vise à :

- favoriser l'accès à l'accompagnement d'une majorité de porteurs de projets de création-reprise d'entreprises ;
- favoriser l'émergence de projets à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale ;
- soutenir le développement des jeunes entreprises créées ou reprises. »

Depuis 2013, la communauté de communes a conclu un partenariat avec Initiative Sarthe.

L'association de la loi de 1901, Initiative Sarthe⁶⁸, a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE⁶⁹ ou PME⁷⁰. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement, un parrainage et un suivi technique des porteurs de projets assurés gracieusement via un Comité Local d'Agrément. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres moyens de soutien aux jeunes entrepreneurs.

Pour permettre à Initiative Sarthe de poursuivre son action visant à l'octroi de prêts d'honneur pour la création/reprise/développement d'entreprises, la communauté de communes Orée de Bercé-Belinois a versé une enveloppe complémentaire de 15 000 € permettant d'abonder aux prêts d'honneur d'Initiative Sarthe dans le cadre de l'action « Encourager la création et la reprise d'activité », somme qui est exclusivement affectée aux créateurs/repreneurs/développeurs d'entreprises s'installant ou étant installés sur le territoire de la communauté de communes Orée de Bercé-Belinois.

⁶⁸ Membre du réseau Initiative France, 1^{er} réseau associatif de financement des créateurs et des repreneurs d'entreprise.

⁶⁹ Très petites entreprises.

⁷⁰ Petites et moyennes entreprises.

En complément du soutien régional, la CCOB attribue à cette association une subvention de 0,30 € par habitant (environ 5 800 €) de manière à ce qu'Initiative Sarthe accompagne les porteurs de projet du territoire et gère le fonds « prêt d'honneur » de la CCOBB. 15 000 € ont été versés à Initiative Sarthe dans ce fonds en 2013 et en 2019 soit 30 000 € au total qui constituent bien une enveloppe de prêts d'honneur, complémentaires à ceux d'Initiative Sarthe, gérée par elle sur décision d'octroi de la communauté de communes. La CCOBB a ainsi permis d'accompagner cinq entreprises du territoire pour un montant global de 16 000 €. La CCOBB a également prévu de délivrer au cas par cas aux porteurs de projet un « prêt d'honneur » complémentaire à celui d'Initiative Sarthe, ce qui ne serait pas néanmoins sans risque, mais n'y a pas recouru pour l'instant. Ce prêt s'élèverait à 25 % maximum du prêt accordé avec un minimum de 200 €.

La présidente a précisé dans sa réponse que, depuis 2013, date de mise en place de ce dispositif, 11 prêts complémentaires ont été attribués, pour un montant total de 27 000 €, dont 2 400 € ont été perdus en 2018 suite à une cessation d'activités.

Elle fait aussi bénéficier aux porteurs de projet (création/reprise) d'un accompagnement individualisé, d'un suivi technique pendant cinq ans, d'un parrainage d'un chef d'entreprise et de la dynamique d'un réseau.

ANNEXES

Annexe n° 1. Exercice des compétences et de la mutualisation	43
Annexe n° 2. Fiabilité des comptes.....	47
Annexe n° 3. Situation financière	57
Annexe n° 4. Gestion des ressources humaines	80
Annexe n° 5. La délégation de la piscine communautaire	83

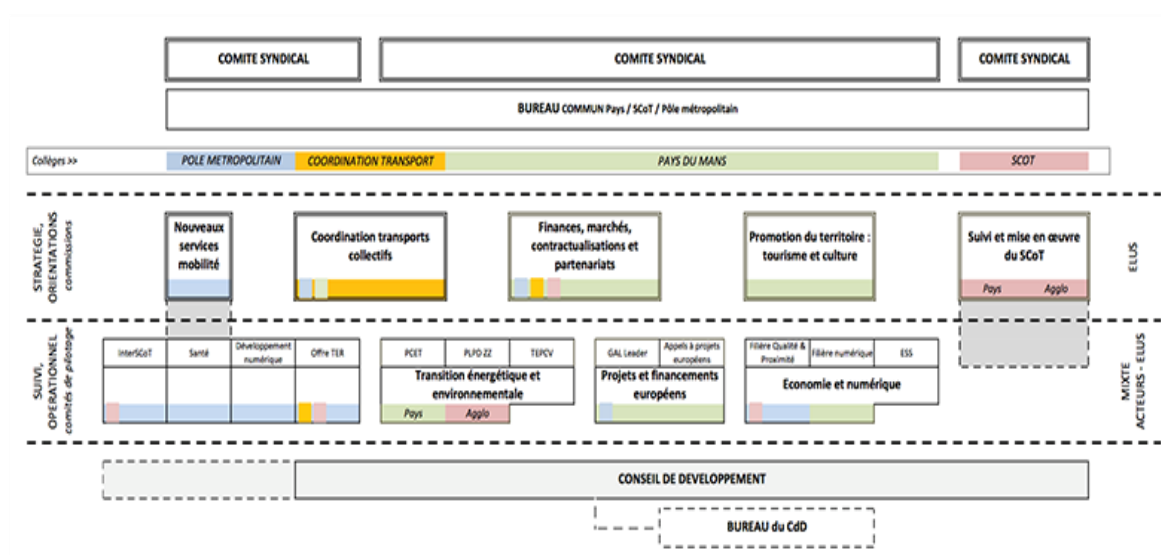
Annexe n° 1. Exercice des compétences et de la mutualisation

Carte n° 1 : Communes du Pays / SCoT



Source : site internet Pays du Mans.

Carte n° 2 : Répartition des missions entre le Pays du Mans et le Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe.



Source : site internet Pays du Mans.

Tableau n° 1 : Les groupements syndicaux

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique	Population
72	SM du Pays du Mans (200078426)	SM ouvert	301 020
72	SM "Sarthe Numérique" (257202432)	SM ouvert	577 525
72	Syndicat Mixte Fare Loir Aune Marconne Maulne (200080554)	SM fermé	79 850
72	Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe (200051944)	Pôle métrop.	351 116
72	SM de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage (257202382)	SM fermé	476 123
72	SM pour le développement numérique (SMIDEN) (257202176)	SM fermé	37 528
72	Syndicat du bassin de la Sarthe (200017689)	SM fermé	494 669
72	SM Sarthe Est Aval Unifié (200079440)	SM fermé	331 598

Source CCOBB

Tableau n° 2 : Les enjeux financiers des coopérations locales (2018)

Structure (EPCI)	Date d'adhésion	Mode de financement	Montant du financement (euros-2018)
SMIDEN ⁷¹	22/05/2007	SFP ⁷²	110 537,00
Syndicat du Pays du Mans et SCOT ⁷³ (incluant le syndicat du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe)	12/09/2002	SFP	39 767,50
Syndicat du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe ⁷⁴	16/09/2014	SFP	83 349,00
Syndicat Sarthe Est Aval Unifié	01/01/2018	SFP	77 168,06
Syndicat du Bassin de l'Aune	01/01/2018	SFP	16 927,50
Syndicat du Bassin de la Sarthe	01/01/2018	SFP	595,38
Syndicat des gens du voyage	16/12/2003	SFP	29 169,21

Source : CCOBB, annexes au compte administratif 2018.

Tableau n° 3 : Taille des EPCI à fiscalité propre

Nature juridique	Moyenne en :		Médiane en :		Minimum en :		Maximum en :	
	Nb de communes	Nb d'habitants	Nb de communes	Nb d'habitants	Nb de communes	Nb d'habitants	Nb de communes	Nb d'habitants
Métropole	24	654 829	24	654 829	24	654 829	24	654 829
CU	24	256 314	24	256 314	19	210 627	29	302 001
CA	18,4	92 181	15	101 590	5	53 622	45	128 035
CC	17,4	30 738	15	29 147	4	9 642	51	67 991
SAN	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	17,8	55 226	15	30 999	4	9 642	51	654 82

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 1^{er} octobre 2019

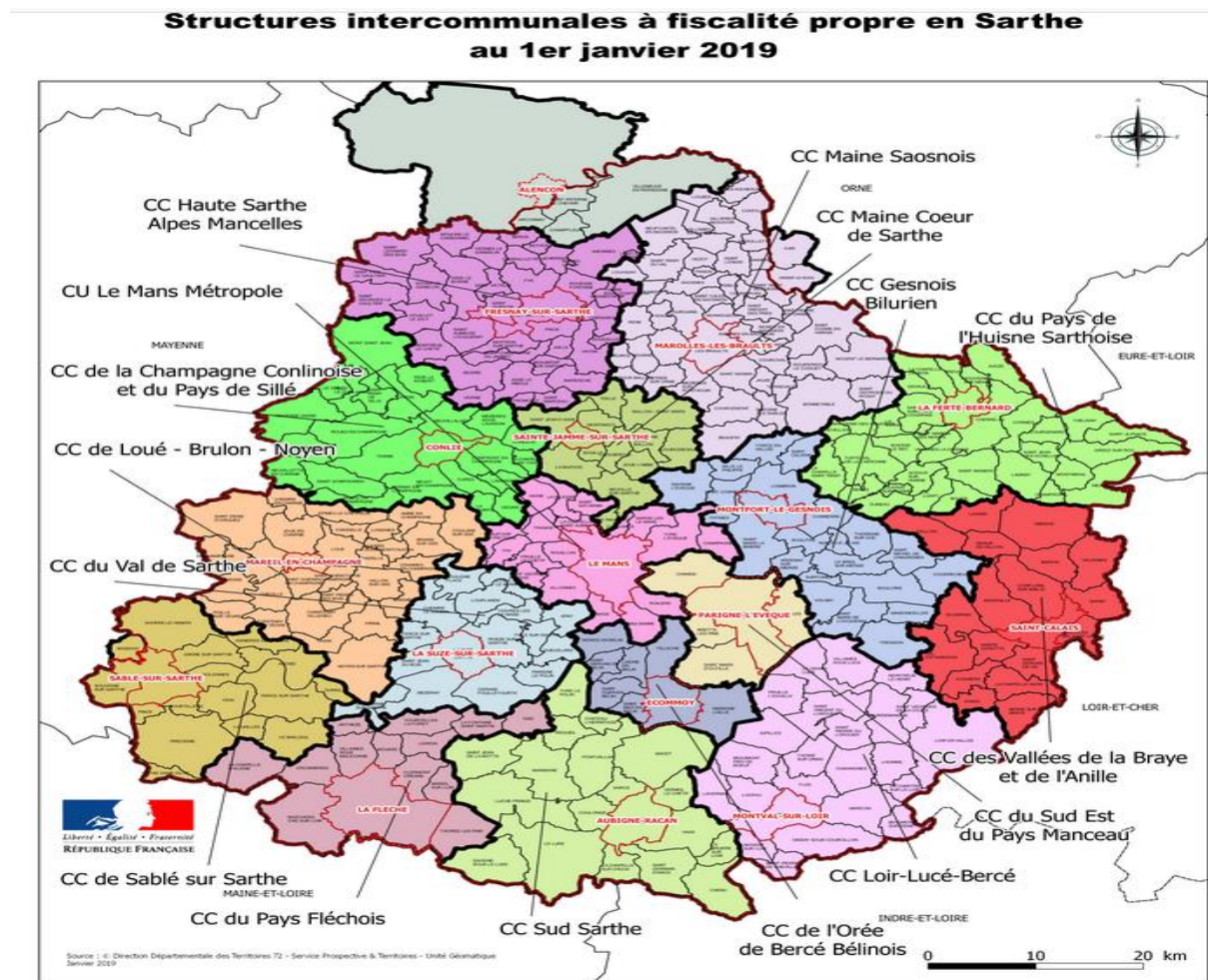
⁷¹ Le Syndicat mixte pour le développement numérique (SMIDEN) est un établissement public regroupant les communautés de communes Orée de Bercé-Belinois et du Sud-Est du Pays Manceau qui a pour objet d'animer des espaces publics numériques, administrer des systèmes d'information géographiques, gérer et suivre les parcs informatiques des collectivités membres.

⁷² Sans fiscalité propre.

⁷³ Le syndicat mixte du Pays du Mans et de son SCOT est composé des membres suivants : la Mans Métropole, le département de la Sarthe et 4 communautés de communes (Orée de Bercé- Belinois, Maine Cœur de Sarthe, Sud-Est du Pays Manceau et Gesnois Bilurien). Son territoire représente une grande partie du bassin de vie du Mans et de son agglomération (communauté urbaine de plus de 200 000 habitants), les quatre autres intercommunalités sont toutes constituées de communes dites périurbaines et rurales, intégrant ce bassin de vie et d'emplois.

⁷⁴ Le territoire du pôle métropolitain compte plus de 340 000 habitants et représente la quasi-totalité de l'aire urbaine du Mans. Créé le 27 mai 2015, il regroupe outre la communauté urbaine le Mans Métropole, sept intercommunalités, dont quatre faisant partie du Pays du Mans (Bocage Cénomans, Orée de Bercé-Belinois, Pays de Brières et du Gesnois, Rives de Sarthe, Portes du Paine, Sud-Est du Pays Manceau et Val de Sarthe.

Carte n° 3 : Structures intercommunales en Sarthe



Source DGCL

Annexe n° 2. Fiabilité des comptes

Tableau n° 4 : Taux d'exécution budgétaire du budget principal – CCOBB

	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement					
Dépenses prévues (BP+BS+DM)	6 257	6 275	5 707	6 147	5 879
Dépenses réalisées (avec rattachements et RAR°)	5 542	5 634	5 038	5 838	5 521
Taux d'exécution	88,57%	89,78%	88,28%	94,97%	93,90%
Recettes réelles de fonctionnement					
Recettes prévues (BP+BS+DM)	5 673	5 880	5 933	5 825	5 995
Recettes réalisées (avec rattachements et RAR°)	5 653	5 863	6 047	6 029	6 087
Taux d'exécution	99,66%	99,72%	101,91%	103,52%	101,54%
Dépenses réelles d'investissement					
Dépenses prévues (BP+BS+DM)	1 615	1 814	2 821	4 572	2 720
Dépenses réalisées (hors RAR)	899	322	671	3 222	2 318
Dépenses réalisées (avec RAR)	966	345	685	3 290	2 487
Taux d'exécution hors RAR	55,64%	17,76%	23,77%	70,48%	85,22%
Taux d'exécution avec RAR	59,77%	19,00%	24,27%	71,97%	91,40%
Recettes réelles d'investissement (hors compte 1068 et produits des cessions)					
Recettes réelles prévues (BP+BS+DM)	2 058	1 265	1 197	3 148	1 745
Recettes réalisées (hors RAR)	1 588	468	111	2 575	930
Recettes réalisées (avec RAR)	1 750	468	111	2 796	1 686
Taux d'exécution hors RAR	77,18%	37,01%	9,27%	81,79%	53,31%
Taux d'exécution avec RAR	85,06%	37,01%	9,27%	88,82%	96,61%

Source : CRC des PL d'après les comptes administratifs de la CCOBB, valeurs en milliers d'euros.

Tableau n° 5 : Taux d'exécution détaillé 2018 des BP/BA

2018	Crédits ouverts Colonne 1	Réalisations et rattachements colonne 2	RAR colonne 3	Réalisations + RAR colonne 2 + col.3	Taux d'exécution colonne 5/colonne 1
Budget principal					
Dépenses de fonctionnement	5 879 297,78	5 520 582,99		5 520 582,99	93,9 %
Recettes de fonctionnement	5 994 551,45	6 086 907,34		6 086 907,34	101,5 %
Dépenses d'investissement	2 720 453,10	2 318 498,97	168 090,21	2 486 589,18	91,4 %
Recettes d'investissement	1 744 820,78	930 187,72	755 510,00	1 685 697,72	96,6 %
Budget annexe collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés					

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

2018	Crédits ouverts Colonne 1	Réalisations et rattachements colonne 2	RAR colonne 3	Réalisations + RAR colonne 2 + col.3	Taux d'exécution colonne 5/colonne 1
Dépenses de fonctionnement	1 600 675,92	1 392 43,60	-	1 392 433,60	87 %
Recettes de fonctionnement ⁷⁵	1 474 100,42	1 413 619,55	-	1 413 619,55	95,9 %
Dépenses d'investissement	396 880,45	2 450,00	2 898,32	5 348,32	1,3 %
Recettes d'investissement ⁷⁶	60 366,52	1 897,69		1 897,69	3,1 %
Budget annexe SPANC					
Dépenses de fonctionnement	876,19	120,00		120,00	13,7 %
Recettes de fonctionnement	0	26,10		26,10	-
Dépenses d'investissement	0	0			100 %
Recettes d'investissement	10 000	0			0%
Budget annexe assainissement DSP					
Dépenses de fonctionnement	770 698,74	129 374,57		129 374,57	16,8%
Recettes de fonctionnement	970 698,74	1 126 486,50		1 126 486,50	116 %
Dépenses d'investissement	963 191,21	432 027,99		432 027,99	44,8 %
Recettes d'investissement	763 191,21	631 376,02		631 376,02	82,7 %
Budget annexe Assainissement régie					
Dépenses de fonctionnement	128 522,50	71 568,32		71 568,32	55,7 %
Recettes de fonctionnement	187 544,08	146 165,37		146 165,37	77,9 %
Dépenses d'investissement	265 452,83	37 683,99		37 683,99	14,2 %
Recettes d'investissement	206 431,25	197 779,79		197 779,79	95,8 %
Budget annexe PEJ					
Dépenses de fonctionnement	2 506 039,89	2 452 740 ,75		2 452 740 ,75	97,8 %
Recettes de fonctionnement	2 442 560,21	2 413 325,48		2 413 325,48	98,8 %
Dépenses d'investissement	37 363,00	20 288,37		20 288,37	54,3 %
Recettes d'investissement	14 012,25	11 372,65		23 902,76	80,7 %
Budget annexe ZA du CRUCHET					

⁷⁵ Y compris l'excédent de fonctionnement reporté

⁷⁶ Y compris le solde d'exécution positif reporté de N-1

2018	Crédits ouverts Colonne 1	Réalizations et rattachements colonne 2	RAR colonne 3	Réalizations + RAR colonne 2 + col.3	Taux d'exécution colonne 5/colonne 1
Dépenses de fonctionnement	56 299,76	42 964,93		42 964,93	76,2 %
Recettes de fonctionnement	409 978,00	146 773,71		146 773,71	35,8 %
Dépenses d'investissement	41 600,00	41 571,43		41 571,43	100 %
Recettes d'investissement	0,00	0,00		0,00	100 %
Budget annexe ZA du Gué					
Dépenses de fonctionnement	388 370,00	31 500,00		31 500,00	19,5 %
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00		0,00	100 %
Dépenses d'investissement	0,00	0,00		0,00	100 %
Recettes d'investissement	400 000,00	0,00		0,00	0 %

Source comptes administratifs

Tableau n° 6 : Taux d'exécution détaillé 2019 BP/BA

2019	Crédits réels ouverts Colonne 1	Réalizations et rattachements colonne 3	RAR	Réalizations + RAR colonne 5	Taux d'exécution colonne 5/colonne 1
BUDGET PRINCIPAL					
Dépenses de fonctionnement	6 421 048,00	5 822 173,07		5 822 173,07	90,7 %
Recettes de fonctionnement	6 372 452,00	6 295 975,02		6 295 975,02	98,8 %
Dépenses d'investissement	1 380 215,21	732 658,03	154 715,68	887 373,71	64,3 %
Recettes d'investissement	2 635 396,48	1 926 893,17		1 926 893,17	73,1 %
Budget annexe collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés					
Dépenses de fonctionnement	1 533 562,72	1 515 550,28		1 515 550,28	98,8 %
Recettes de fonctionnement	1 368 500,00	1 392 289,93		1 392 289,93	101,7 %
Dépenses d'investissement	373 660,35	5 754,32	2 352,00	8 106,32	2,1 %
Recettes d'investissement	55 000,00	0,00		0,00	0,0 %
Budget annexe SPANC					
Dépenses de fonctionnement	2 782,29	170,00		170,00	6,1 %
Recettes de fonctionnement	2 000,00	2 720,40		2 720,40	1,3 %

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

2019	Crédits réels ouverts Colonne 1	Réalisations et rattachements colonne 3	RAR	Réalisations + RAR colonne 5	Taux d'exécution colonne 5/colonne 1
<i>Dépenses d'investissement</i>	10 000,00	-		-	0 %
<i>Recettes d'investissement</i>	10 000,00	-		-	0 %
Budget annexe assainissement DSP					
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	358 879,00	164 043,81		164 043,81	45,7 %
<i>Recettes de fonctionnement</i>	437 891,88	427 132,49		427 132,49	97,5 %
<i>Dépenses d'investissement</i>	1 706 795,47	242 940,44		242 940,44	14,2 %
<i>Recettes d'investissement</i>	879 890,00	740 177,68		740 177,68	84,1%
Budget annexe PEJ					
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	2 627 463,66	2 558 515,24		2 558 515,24	97,4 %
<i>Recettes de fonctionnement</i>	2 615 963,94	2 552 409,31		2 552 409,31	97,5 %
<i>Dépenses d'investissement</i>	376 750,00	26 682,74		26 682,74	7,1 %
<i>Recettes d'investissement</i>	10 750,28	4 265,58		4 265,58	39,6 %
Budget annexe ZA du GUE					
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	847 855,00	319 169,64		319 169,64	37,6 %
<i>Recettes de fonctionnement</i>	203 406,00	0,37		0,37	0,0 %
<i>Dépenses d'investissement</i>	23 000,00	22 497,89		22 497,89	97,8 %
<i>Recettes d'investissement</i>	700 000,00	700 000,00		700 000,00	100 %
Budget annexe ZA du CRUCHET					
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	72 892,74	34 975,36		34 975,36	47,8 %
<i>Recettes de fonctionnement</i>	364 401,00	259 092,84		259 092,84	71 %
<i>Dépenses d'investissement</i>	42 300,00	42 298,94		42 298,94	100 %
<i>Recettes d'investissement</i>	0,00	0,00		0,00	100 %

Source comptes administratifs

Tableau n° 7 : Présentation consolidée BP et BA 2019⁷⁷

Section	Crédits ouverts	Réalizations et rattachements	RAR	Crédits annulés	Taux d'exécution
Investissement					
Dépenses	9 189 843,84	5 925 975,96	157 067,68	3 106 800,20	66,2 %
Recettes	9 190 407,46	6 895 883,06	0,00	2 294 524,40	75 %
Fonctionnement					
Dépenses	15 691 888,35	12 818 543,78	0,00	2 873 344,57	81,7 %
Recettes	15 695 032,71	14 719 490,25	0,00	975 542,46	93,8 %
TOTAL des DEPENSES	24 881 732,19	18 744 519,74	157 067,68	5 980 144,77	75,9 %
TOTAL des RECETTES	24 885 440,17	21 615 373,31	0,00	3 270 066,86	86,8 %

Source compte administratif 2019

Tableau n° 8 : Examen des engagements comptables 2018/ section de fonctionnement

Chapitre/dépenses	Opérations (NB mandats) sans numéro d'engagement	Nombre d'opérations (mandats)	Dépenses sans engagement comptable	Total dépenses
011 - Charges à caractère général	891	1 358	298 535,55 €	440 023,48 €
65 - Autres charges de gestion courante	99	101	1 969 743,01 €	1 987 270,51 €
Total général	990	1 459	2 268 278,56 €	2 427 293,99 €
Ratio de dépenses sans numéro d'engagement comptable	67,9%		93,4%	

Source : CCOBB, fichiers mandats 2018.

⁷⁷ Avant la neutralisation des flux réciproques.

Tableau n° 9 : Examen des engagements comptables 2018, section investissement - CCOBB

Chap/Dépenses investissement	Opérations (Nb mandats) sans numéro d'engagement	Nombre d'opérations (mandats)	Dépenses (mandats) sans numéro d'engagement comptable (€)	Total dépenses avec et sans engagement comptable (€)
20 - Immobilisations incorporelles	14	30	6 558,26	16 917,49
204 - Subventions d'équipement versées	3	6	414 411,13	451 310,26
21 - Immobilisations corporelles	12	91	13 203,84	272 412,03
23 - Immobilisations en cours	26	165	31 691,26	1 071 388,49
Total	55	292	465 864,49	1 812 028,27
Ratio de dépenses sans numéro d'engagement comptable	18,8%		25,7%	

Source : CCOBB, fichiers de mandats 2018.

Tableau n° 10 : Inscription des Restes à Réaliser (RAR) compte administratif (budget principal)

En milliers €	2014	2015	2016	2017	2018
Section d'investissement :					
Dépenses	67	23	14	68	168
Recettes	132	0	0	221	756
Explications des RAR :					
<u>Dépenses (dont) :</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>68</u>	<u>168</u>
immo. Incorporelles				21	13
subventions d'équipement				10	
immo. Corporelles				33	106
Opération d'équipement n°11				3	7
immo. En cours					42
<u>Recettes (dont) :</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>221</u>	<u>756</u>
Dotations, fonds divers/réserves				141	138
Subventions d'investissement				80	618

Source : CRC, d'après les comptes administratifs

Tableau n° 11 : Inscription des RAR en pourcentage au compte administratif (budget principal)

Exercice	RAR dépenses (milliers €)	% RAR/crédits ouverts (dépenses réelles)	RAR recettes (milliers €)	% RAR/crédits ouverts (recettes réelles)
2014	67	4,1%	132	
2015	23	1,2%	0	
2016	14	0,1%	0	
2017	68	1,5%	141	
2018	168	6,2%	618	

Source : CRC, d'après les comptes administratifs

Tableau n° 12 : Les rattachements de charges et de produits à l'exercice

	2014	2015	2016	2017	2018
Rattachement des charges (avec ICNE)	0	3	2	8	15
Charges réelles de fonctionnement		5 634	5 038	5 838	5 521
Charges réelles rattachées rapportée aux charges réelles de fonctionnement		0,1%	0,0%	0,1%	0,3%
rattachement des produits	0	0	0	0	0
Produits réels de fonctionnement		5 983	6 047	6 029	6 087
Produits rattachés rapportés aux produits réels de fonctionnement		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Source : CRC, d'après les comptes administratifs.

Tableau n° 13 : Écarts entre l'état de l'actif 2018 du budget principal produit par la CCOBB et les soldes de la balance comptable (compte de gestion 2018)

		Balance (Solde CG° 2018)		État de l'actif		Écart entre EA / CG°	
		Solde débiteur	Amortiss.	Val. d'origine	Amortiss.	Val. d'origine	Amortiss.
202	Frais réalisation doc. Urbanisme, num. cad.	27 455,28	3 276,00	33 355,83	4 816,00	5 900,55	1 540,00
2031	Frais d'études	28 750,00		28 750,00	0,00	0,00	0,00
28032			360,00			0,00	-360,00
2033	Frais d'insertion	3 952,02		2 875,68	0,00	-1 076,34	0,00
2041412	Bâtiments, installations	695 074,56	68 497,74	695 074,56	167 235,18	0,00	98 737,44
204412	Bâtiments, installations	124 482,81	49 793,14	124 482,81	49 793,14	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	75 076,47	71 301,02	66 100,96	61 079,91	-8 975,51	-10 221,11
2088	Autres immo. Incorpor.	27 311,25	26 591,80	28 102,81	26 840,94	791,56	249,14
2111	Terrains nus	20 896,86		20 896,86	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	77 921,03		77 921,03	0,00	0,00	0,00
2121	Plantat° arbres, arbust.	6 458,84	3 014,13	6 458,84	3 014,13	0,00	0,00
2128	Autres agenc et aménagt terrains	30 676,00	12 454,23	30 676,00	12 454,23	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	1 449 066,45		1 464 277,18	0,00	15 210,73	0,00
21318	Autres bâtiments pub.	41 799,59		8 743 957,46	0,00	8 702 157,87	0,00
2132	Immeubles de rapport	606 984,08	606 984,08			-606 984,08	-606 984,08
2135	Instal agenc et aménagts construit°	97 983,92	2 979,24	93 885,43	2 979,24	-4 098,49	0,00
2138	Autres constructions	6 685,00	1 338,00	7 417,36	1 338,00	732,36	0,00
2141	Construct sur sol autrui bâtiments publics	131 335,31		135 433,80	0,00	4 098,49	0,00
2145	Construct° sol autrui instal. agenc et aménagt	83 278,75		83 278,75	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 691 463,01		1 898 238,82	0,00	206 775,81	0,00
2152	Installations de voirie	115 877,60	8 070,70	11 104,06	8 070,70	-104 773,54	0,00
21538	Autres réseaux	6 336,77		111 248,93		104 912,16	0,00
21532	réseau assainissement			58 827,55		58 827,55	0 ;00
21533	réseaux câblés			1 266 503,82		1 266 503,82	0,00
21568	Autre mat outil incendie	6 331,88	5 163,22	6 331,88	5 163,22	0,00	0,00
21571	Mat voirie mat roulant		0,00	27 986,40	27 986,40	27 986,40	27 986,40
21578	Autre mat. Outil. voirie	46 128,59	45 889,78	46 128,59	45 889,78	0,00	0,00
2158	Autres instal outil tech	67 675,27	30 352,96	67 675,27	32 934,88	0,00	2 581,92
21711	Terrains nus	23 759,00	0,00	23 759,00	0,00	0,00	0,00

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

		Balance (Solde CG° 2018)		État de l'actif		Écart entre EA / CG°	
21731	Bâtiments publics	207 753,00		59 461,26	0,00	-148 2914,74	0,00
21735	IGAAC constructions	1 303,96		1 303,96	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions	31 647,07		31 647,07	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie	114 375,27		114 375,27	0,00	0,00	0,00
217538	Autres réseaux	24 162,72		29 797,37	0,00	5 634,65	0,00
21758	Autres instal mat outil tech	2 868,77	1 721,28	2 868,77	1 721,28	0,00	0,00
2181	Instal gales agent aménagts divers	3 759,37	3 759,37	3 759,37	3 759,37	0,00	0,00
2182	Mat de transport	129 265,65	49 018,60	129 265,65	49 018,60	0,00	0,00
2183	Mat bureau mat informatique	223 173,16	184 186,57	226 713,16	185 337,37	3 540,00	1 150,80
2184	Mobilier	146 592,69	80 750,09	146 922,69	80 888,09	330,00	138,00
2188	Autres immobilisations corporelles	327 695,04	195 658,47	326 251,29	195 658,47	-1 443,75	0,00
2313	Constructions	8 759 277,70		42 999,40	0,00	-8 716 278,30	0,00
2315	Instal mat outil techn	1 853 874,29		305 133,23	0,00	-1 548 741,06	0,00
2317	Immob reçues au titre mise à dispo	96 757,30		13 027,14	0,00	-83 730,16	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	184 227,60		212 137,72	0,00	27 910,12	0,00
238	Avances acptes vers sur immob corpo		0,00	36 793,34	0,00	36 793,34	0,00
261	Titres de participation	250,00		250,00			
27636	CCAS, CDE			500 000,00	0,00	500 000,00	0,00
2764	Créances particuliers, pers. droit privé	15 000,00		15 000,00	0,00	0,00	0,00
	Compte à régulariser AREGID			10 581,11	10 581,11	10 581,11	10 581,11
	Total classe 2	17 614 743,93	1 451 160,42	17 369 037,48	976 560,04	-245 706,45	-474 600,38

Source : CRC, d'après l'état des immobilisations et l'état de l'actif

Tableau n° 14 : Écarts entre l'état de l'actif 2018 du budget annexe OM produit par la CCOBB et les soldes de la balance comptable (compte de gestion 2018)

		Balance (Solde CG° 2018)		État de l'actif		Écarts EA / CG°	
	BA OM collecte et traitement	Solde débiteur	Amortiss.	Valeur d'origine	Amortiss.	Valeur d'origine	Amortiss.
2111	Terrains nus	44 677,54		31 755,48	0,00	-12 922,06	0,00
2121	Terrains nus	4 951,32	0,00	4 951,32	0,00	0,00	0,00
2135	Install. agencemts. aménagts constructions	1 097 037,37	489 200,72	1 091 300,16	486 332,12	-5 737,21	-2 868,60
2145	Construt° sol autrui install. agencement aménagt	19 432,68	18 356,28	1 076,40	0,00	-18 356,28	-18 356,28
2153	Install. à caractère spécif	242,67	205,47	242,67	205,47	0,00	0,00
2154	Mat indust	255 995,81	175 195,68	148 866,38	112 356,81	-107 129,43	-62 838,87
2155	Outillage industriel	608,00	608,00	608,00	608,00	0,00	0,00
2181	Instal gales agent amngts divers	17 019,46	9 699,50	17 019,46	9 699,50	0,00	0,00
2182	Mat de transport	195 215,72	145 713,28	195 215,72	145 713,28	0,00	0,00
2184	Mobilier	121,65	121,65	121,65	121,65	0,00	0,00
2188	Autres	10 277,00	1 528,20	10 277,00	3 241,80	0,00	1 713,60
	TOTAL	1 645 579,22	840 628,78	1 501 434,24	758 278,63	-144 144,98	-82 350,15

Source : CRC, d'après l'état des immobilisations et l'état de l'actif

Tableau n° 15 : Écarts entre l'état de l'actif 2018 du budget annexe Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) produit par la CCOBB et les soldes de la balance comptable (compte de gestion 2018)

		Balance (Solde CG° 2018)		État de l'actif 2018		Écarts entre EA / CG°	
	BA PEJ	Solde déb.	amortiss.	Valeur d'origine	Amortiss.	Valeur d'origine	amortiss.
2051	Concessions et droits similaires	45 794,26	37 934,26	45 794,26	37 934,26	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	629,28		8 909,46		8 280,18	0,00
2158	Autres instal mat outil tech	1 248,94	739,87	1 248,94	739,87	0,00	0,00
2181	Instal gales agencet amngts divers	8 585,44	305,26	305,26	-8 280,18	- 8 280,18	0,00
2182	Mat de transport	900,00	540,00	900,00	540,00	0,00	0,00
2183	Mat bureau mat informatique	53 361,28	52 549,51	53 361,28	52 549,51	0,00	0,00
2184	Mobilier	29 304,98	13 957,75	29 304,98	13 957,75	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	73 297,78	50 983,53	73 297,78	50 983,53	0,00	0,00
	TOTAL classe 2	213 121,96	157 010,18	213 121,96	157 010,18	0,00	0,00

Source : CRC, d'après l'état des immobilisations et l'état de l'actif

Tableau n° 16 : Écarts entre l'état de l'actif 2018 du budget annexe Assainissement en DSP produit par la CCOBB et les soldes de la balance comptable (compte de gestion 2018)

		Balance (Solde CG° 2018)		État de l'actif		Écarts état actif // CG°	
	BA Assainissement DSP	Solde déb.	Amortiss.	Valeur d'origine	Amortiss.	Valeur d'origine	Amortiss.
2031	Révision zonage assainissement	2 300,00		2 300,00		0,00	0,00
21718	Autres terrains	97 956,98		120 230,85		22 273,87	0,00
217311	Bâtiments d'exploitation	6 570 942,36	2 035 296,06	5 383 922,05	1 443 025,93	-1 187 020,31	-592 270,13
217532	Réseaux d'assainissement	5 592 178,77	1 019 038,24	7 140 208,45	1 654 041,09	1 548 029,68	635 002,85
217562	Service d'assainissement	861 773,78	220 302,03	1 864 249,10	463 912,01	1 002 475,32	243 609,98
2315	Installations, matériel, outillage techn.	94 744,81		263 737,41		168 992,60	0,00
2317	immobilisations reçues (mise à disposition)	87 364,03		87 364,03		0,00	0,00
	Total classe 2	13 307 260,73	3 274 636,33	14 862 011,89	3 560 979,03	1 554 751,16	286 342,70

Source : CRC, d'après l'état des immobilisations et l'état de l'actif

Tableau n° 17 : Écarts entre l'état de l'actif 2018 du budget annexe Assainissement en régie produit par la CCOBB et les soldes de la balance comptable (compte de gestion 2018)

BA Assainissement régie		Balance (Solde CG° 2018)		État de l'actif		Écarts état actif // CG°	
		Solde déb.	Amortiss.	Valeur d'origine	Amortiss.	Valeur d'origine	Amortiss.
21315	Installations, matériel, outillage techn.			1 801,38		1 801,38	0,00
21718	Autres terrains	22 273,87		22 273,87		0,00	0,00
217311	Bâtiments d'exploitation	776 853,20	341 578,40	622 879,69	219 802,13	-153 973,51	-121 776,27
217532	Réseaux d'assainissement	1 557 082,08	636 763,97	1 557 082,08	636 763,97	0,00	0,00
217562	Service d'assainissement	1 049 237,25	285 593,11	1 049 237,25	285 593,11	0,00	0,00
	Total classe 2	3 405 446,40	1 263 935,48	3 253 274,27	1 142 159,21	-152 172,13	-121 776,27

Source : CRC, d'après l'état des immobilisations et l'état de l'actif

Tableau n° 18 : Écarts entre l'état de l'actif 2018 du budget annexe SPANC non produit par la CCOBB et les soldes de la balance comptable (compte de gestion 2018)

BA SPANC		Balance (Solde CG° 2018)		État de l'actif		Écarts	
		Solde déb.	amortiss.	Valeur d'origine	amortissements	Valeur d'origine	amortiss.
2051	Concessions et droits assimilés	4 485,00		Non produit	Non produit	-4 485,00	0,00
2805	Concessions droits similaires brevets		4 485,00	Non produit	Non produit	0,00	-4 485,00
	Total classe 2	4 485,00	4 485,00	0,00	0,00	-4 485,00	-4 485,00

Source : CRC, d'après l'état des immobilisations et l'état de l'actif

Tableau n° 19 : Immobilisations en cours et stocks des budgets M14

au 31 décembre en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Immobilisations en cours	6 510 819	6 516 882	6 766 641	9 622 691	10 797 380	988 152	-31,4%
Encours de production et travaux stockés	710 663	1 204 235	1 633 174	1 626 465	1 654 157	2 008 302	23,1%

Source : comptes de gestion

Annexe n° 3. Situation financière

Tableau n° 20 : Les produits de gestion

En milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	1 946	2 290	2 441	2 856	2 932	3 301	11,2%
+ Ressources d'exploitation	271	182	182	182	248	230	-8,1%
= Produits "flexibles" (a)	2 217	2 472	2 623	3 038	3 180	3 531	9,8%
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	1 693	1 635	1 458	1 299	1 290	1 156	-7,3%
+ Fiscalité reversée par l'interco et l'Etat	33	147	218	349	399	424	58,9%
= Produits "rigides" (b)	1 726	1 782	1 676	1 649	1 690	1 580	-1,8%
Production immobilisée, travaux en régie (c)	1	0	28	10	0	4	
= Produits de gestion (a+b+c = A)	3 944	4 254	4 327	4 698	4 870	5 115	5,3%

Source : comptes financiers, données 2019.

Tableau n° 21 : Les ressources fiscales propres nettes des restitutions

Milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Impôts locaux	3 533	3 867	4 003	4 104	4 035	4 364	11,3%
- Prélèvement pour reversement d'attribution de compensation	1 577	1 577	1 563	1 165 ⁷⁸	1 072	1 048	-8,0%
= Impôts locaux nets des restitutions	1 945	2 290	2 441	2 940	2 963	3 316	11,3%
+ Taxes sur activités de service et domaine	0	0	0	3	7	10	
+ Taxes liées à l'environnement et l'urbanisation	0	0	0	0	49	62	
= Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	1 946	2 290	2 441	2 943	3 019	3 388	11,7

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019.

⁷⁸La baisse des attributions de compensation versée par la CCOBB aux communes constatée en 2017 est due à la prise en compte de transferts de charges décidés en 2016, eux-mêmes liés à une modification des statuts ayant intégré dans les compétences de la CCOBB la contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Tableau n° 22 : Les composantes du produit des impôts locaux

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Impôts locaux dont :	3 533	3 867	4 003	4 104	4 035	4 364	4,3%
Taxes foncières et d'habitation	2 620	2 888	2 967	3 006	3 036	3 195	4 %
+ Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	365	394	397	404	408	485	5,9%
+ Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	210	197	208	277	219	211	0,1%
+ Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	339	344	350	353	359	368	1,7%
+ Autres impôts locaux ou assimilés	0	45	81	64	13	105	

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019.

Tableau n° 23 : Les bases nettes imposées au profit du groupement et les taux votés

	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Bases nettes prof. GFP	Taux votés	Bases nettes prof. GFP	Taux votés	Bases nettes prof. GFP	Taux votés	Bases nettes prof. GFP	Taux votés	Bases nettes prof. GFP	Taux votés	Bases nettes prof. GFP	Taux votés
Taxe d'habitation	16 166	10,72	17 078	11,04	16 750	11,37	16 940	11,37	17 250	11,37	18 028	11,48
Taxe/Foncier bâti	11 946	0,84	12 475	0,87	12 662	0,89	12 862	0,89	13 090	0,89	13 491	1,20
Taxe/Foncier non bâti	767	4,14	772	4,26	782	4,39	790	4,39	798	4,39	814	4,43
Taxe add./Prop. Non bâtie	127			27,43	129	27,43	135	27,43	135	27,43	136	27,43
CFE	2 895	24,33	3 291	25,06	3 400	25,81	3 441	25,81	3 417	25,81	3 389	26,07

Source : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communeqfp/flux.ex>, et CCOBB, valeurs en milliers d'euros.

Tableau n° 24 : Synthèse de l'évolution de la fiscalité – CCOBB

	Var. annuelle moy. 2014/2018	
En milliers d'euros	Bases notifiées	Taux votés
Taxe d'habitation	1,6%	1,5%
Taxe foncière/propriétés bâties	2,3%	1,5%
Taxe foncière/propriétés non bâties	1,0%	1,5%
Taxe additionnelle sur taxe propriétés non bâties	1,5%	0,0%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	3,6%	1,5%

Source : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communeqfp/flux.ex>, et CCOBB, valeurs en milliers d'euros.

Tableau n° 25 : Le coefficient d'intégration fiscale de la CCOBB

Ratio	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coefficient d'intégration fiscale	0,295083	0,355642	0,311555	0,314292	0,352446	NC

Source CCOBB

Tableau n° 26 : Les ressources institutionnelles

Milliers d' €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Dotation Globale de Fonctionnement (dotation d'aménagement)	1 077	944	836	759	720	736	-7,3%
Autres dotations	0	0	0	0	0	12	
Dont dotation générale de décentralisation	0	0	0	0	0	12	
FCTVA	0	0	0	0	3	1	
Participations	471	446	394	422	444	253	-11,7 %
Dont régions	0	17	0	5	0	1	
Dont départements	80	80	80	80	80	82	0,4 %
Dont fonds européens	0	15	0	0	0	0	
Dont autres	391	334	314	336	363	171	-15,3%
Autres attributions et participations	145	246	228	119	123	154	8,7 %
Dont compensation et péréquation	101	104	77	119	123	154	8,7 %
Dont autres	43	142	151	0	0	0	-100,0%
= Ressources institutionnelles (dotations et participations)	1 693	1 635	1 458	1 299	1 290	1 156	-7,3%

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019.

Tableau n° 27 : Détail de la fiscalité reversée par l'État et l'intercommunalité

Milliers d' €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Attribution de compensation brute	18	18	19	72	118	137	50,5%
+ Dotation de solidarité communautaire brute	0	0	0	0	0	0	
+ Fonds de péréquation (FPIC) et de solidarité	102	216	285	278	281	284	22,8 %
+/- Contribution nette des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	-87	-87	-87	-87	-87	-87	0,0%
= Fiscalité reversée par l'Etat et l'interco	33	147	218	263	313	337	59,2 %

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019.

Tableau n° 28 : Les charges de gestion

en milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Charges à caractère général	269	291	294	394	448	437	10,2%
+ Charges de personnel	1 121	1 139	1 365	1 439	1 462	1 495	5,9%
+ Subventions de fonctionnement	1 716	1 788	880	1 138	1 168	1 176	-7,3%
+ Autres charges de gestion	209	247	263	721	819	844	32,2%
= Charges de gestion (B)	3 315	3 465	2 802	3 692	3 897	3 952	3,6%

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019.

Tableau n° 29 : Charges de personnel

En milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Budget principal	1 157	1 170	1 427	1 492	1 482	1 515	5,5%
Budget annexe PEJ			2 060	2 100	2 075	2 178	1,9% ⁷⁹
Budget annexe OM	112	115	124	123	127	130	3%
Budget assainissement					40	30	-
Total masse salariale consolidée	1 269	1 285	3 611	3 719	3 624	3 853	-

Source compte administratif (chapitre 012)

Tableau n° 30 : Évolution des subventions de fonctionnement accordées par la CCOBB

en milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Subventions de fonctionnement	1 716	1 788	880	1 138	1 168	1 176	-7,3%
Dont subventions allouées au budget annexe "Pôle Enfance-Jeunesse"	0	0	850	1 100	1 150	1 155	
Dont subv. Accordées au CIAS	1 688	1 755	0	0	0	0	-100,0%
Dont subv. aux personnes de droit privé	28	33	30	38	18	21	-5,3%

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019.

Tableau n° 31 : Évolution des charges de gestion hors personnel et subventions de fonctionnement

en milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Autres charges de gestion	209	247	263	721	819	844	32,2%
Dont contribution au service incendie	0	0	0	363	367	369	-
Dont contribution aux organismes de regroupement	125	158	174	264	358	387	25,4%
Dont indemnités (y c. cotisation) des élus	83	88	88	92	94	86	0,8%
Dont autres frais des élus (formation, mission, représentation)	1	0	0	0	0	0	-13,7%
Dont pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur)	0	0	0	1	0	1	-

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019.

⁷⁹ Moyenne annuelle sur 4 ans seulement.

Tableau n° 32 : Évolution des contributions versées par la CCOBB (coopération intercommunale)

En milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018
Syndicat du SCOT du Pays du Mans	7	7	7	7	-
Syndicat mixte du Pays du Mans et SCOT	21	27	27	100	40
Syndicat des gens du voyage	26	27	29	29	29
Syndicat mixte pour la développement numérique (SMIDEN)	71	98	105	121	111
Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe				6	83
syndicat Sarthe Est Val Unifié					77
Syndicat du bassin de l'Aulne					17
Syndicat du Bassin de la Sarthe					1
Total des contributions versées par la CCOBB	125	158	167	264	358

Source : Annexes aux comptes administratifs (budget principal).

Tableau n° 33 : Évolution des subventions exceptionnelles versées par la CCOBB

En milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019
C/67441 - Subventions des budgets annexes (BA)	0	45	1	230	0	250
BA bénéficiaire		ZA Écommoy		ZA Cruchet		ZA Cruchet
C/67443 - Subvention fermier DSP piscine municipale (SARL Prestalis)	455	370	382	386	372	394

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019 et le compte administratif de 2019 (budget principal).

Tableau n° 34 : Évolution de l'autofinancement de la CCOBB

en milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Produits de gestion (A)	3 944	4 254	4 327	4 698	4 870	5 115	5,3%
Charges de gestion (B)	3 315	3 465	2 802	3 692	3 897	3 952	3,6%
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	629	789	1 525	1 006	973	1 163	13,1%
en % des produits de gestion	16,0%	18,5%	35,2%	21,4%	20,0%	20,8%	
+/- Résultat financier	-62	-58	-50	-67	-71	-69	2%
- Subventions exceptionnelles versées aux services publics industriels et commerciaux	455	415	383	616	372	644	7,2%
+/- Solde des opérations d'aménagements de terrains (ou +/- values de cession de stocks)	0	-1	-22	-7	-1	-1	-
+/- Autres produits et charges except.. réels	2	34	17	19	34	2	-
= CAF brute	114	349	1 086	334	563	451	31,7%
en % des produits de gestion	2,9%	8,2%	25,1%	7,1%	11,6%	8,8%	

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019.

Tableau n° 35 : Le résultat du budget principal

en milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
CAF brute	114	349	1 086	334	563	451	31,7%
- Dotations nettes aux amortissements	52	53	70	151	134	231	35,0%
- Dotations nettes aux provisions	0	0	50	150	0	0	-
+ Quote-part des subventions d'inv. transférées	5	0	2	1	0	1	-25,2%
= Résultat section de fonctionnement	67	296	968	34	429	221	26,9%

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019.

Tableau n° 36 : Les investissements et leur mode de financement

en milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul sur les années
CAF brute	114	349	1 086	334	563	451	2 897
- Annuité en capital de la dette	129	132	136	166	198	201	962
= CAF nette ou disponible (C)	-15	217	950	168	365	249	1 935
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	96	25	57	262	330	207	975
+ Subventions d'investissement reçues	191	29	53	387	109	233	1 001
+ Fonds affectés à l'équipement (amendes de police en particulier)	16	164	0	104	0	241	526
+ Produits de cession	0	1	0	18	3	26	48
= Recettes d'inv. hors emprunt (D)	302	219	111	770	442	707	2 550
= Financement propre disponible (C+D)	288	435	1 061	938	807	956	4 485
Financement propre dispo / Dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)	56,8%	267,2%	197,9%	31,3%	50,3%	229,2%	
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	506	163	536	3 001	1 604	513	6 323
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	139	27	27	65	441	6	705
+/- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés	-124	0	0	0	0	0	-124
- Participations et inv. financiers nets	-250	-250	0	0	0	15	-485
+/- Variation autres dettes et cautionnements	0	0	-1	1	0	0	0
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	16	495	499	-2 129	-1 238	423	-1 933
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	0	0	0	1 700	0	0	1 700
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	16	495	499	-429	-1 238	423	-1 933
Fonds de roulement net global (FRNG)	934	1 387	1 894	1 466	228	651	- 7 %

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019 et compte administratif 2019 (budget principal).

Tableau n° 37 : Structure du financement des investissements

Financement des investissements	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total 2014 à 2019
<i>Emplois d'investissements (hors dettes financières, avec dépenses pour les compte de tiers) en milliers d'euros</i>	521	190	562	3 067	2 045	519	6 904
<u>Structure financement des investissements :</u>							
Financement propre disponible/dépenses d'équipement	56,8%	267,2%	197,9%	31,3%	50,3%	186,6%	64,9 %
Dont CAF nette	-2,8%	114 %	169 %	5,48%	17,9%	48,1 %	28 %
Recours à l'emprunt	0,00%	0,00%	0,00%	55,4%	0,0%	0,0%	24,6%

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019 (budget principal).

Tableau n° 38 : Évolution du stock de dettes financières (budget principal)

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
<i>Encours de dettes du BP au 1er janvier</i>	2 959	2 830	2 698	2 563	4 096	3 898	5,7%
- Annuité en capital de la dette (hors remboursement temporaires d'emprunt)	129	132	136	166	198	201	9,4%
- Var. des autres dettes non financières (hors remboursements temporaires d'emprunts)	0	0	-1	1	0	0	
+ Nouveaux emprunts	0	0	0	1 700	0	0	
= Encours de dette du BP au 31 décembre	2 830	2 698	2 563	4 096	3 898	3 696	5,5%
- Trésorerie nette hors comptes de rattachement avec les BA, le CCAS et la caisse des écoles	710	1 421	1 864	1 414	116	627	-2,4%
= Encours de dette du BP net de la trésorerie hors compte de rattachement BA	2 120	1 277	699	2 682	3 782	3 069	7,7%

CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019.

Tableau n° 39 : Tableau de calcul de la capacité de désendettement en 2018 et 2019

	BG	ZA Ecommoy	ZA Gué	PEJ	collecte et traitement des déchets	SPANC	Asst régie ⁸⁰	Asst DSP	Total
DRF 2018	5 520 583	42 965	31 500	2 452 741	1 392 434	120	71 568	129 375	9 641 285
RRF 2018	6 086 907	146 774	0	2 413 325	1 413 620	26	146 165	<u>1 126 486</u>	11 333 304
CAF brute 2018	566 324	103 809	-31 500	-39 415	21 186	-94	74 597	997 111	1 692 019
Encours 2018	3 898 117	857 408	0	0	0	0	216 976	2 019 500	6 992 001
capacité de désendettement 2018	6,88	8,26	0,00	0,00	0,00	0,00	2,91	2,03	4,13
DRF 2019	5 822 173	34 975	319 170	2 558 515	1 515 550	170	-	164 044	10 414 597
RRF 2019	6 295 975	259 093	0	2 552 409	1 395 254	2 270	-	427 132	10 932 133
CAF brute 2019	473 802	224 118	-319 170	-6 106	-120 296	2 100	-	263 088	517 536
Encours 2019	3 696 583	815 109	<u>677 502</u>	0	0	0	-	2 042 835	7 232 029
capacité de désendettement 2019	7,80	3,64	-2,12	0,00	0,00	0,00	-	7,76	13,97

Source CCOBB

Tableau n° 40 : Les principaux ratios d'alerte

Principaux ratios d'alerte	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Encours de dette du budget principal au 31 décembre	2 830	2 698	2 563	4 096	3 898	3 696	5,5%
Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)	24,8	7,7	2,4	12,3	6,9	12,2	
Encours de dette agrégé (y c. budgets annexes)	3 129	3 860	3 605	4 995	6 992	7 232	18,2 %
Capacité de désendettement BP + BA en années (Dette agrégée / CAF brute du BP)	8,5	7,5	3,6	9,3	4,1	8,4	

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019

⁸⁰Le budget Assainissement en régie a été repris par le budget Assainissement en DSP en 2019 car toutes les communes ont basculé dans l'exploitation en DSP.

Tableau n° 41 : Évolution de la trésorerie de la CCOBB

Au 31 décembre en milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Fonds de roulement net global	934	1 387	1 894	1 466	228	650	-7 %
- Besoin en fonds de roulement global	14	-736	131	194	-866	-1 684	1,0%
=Trésorerie nette	920	2 123	1 763	1 272	1 094	2 335	20,5%
en nombre de jours de charges courantes	99,4	219,9	225,6	123,5	100,6	212	
dont trésorerie active	920	2 123	1 763	1 272	1 094	2 335	20,5%

Source : CRC d'après les comptes de gestion 2014 à 2019

Tableau n° 42 : Soldes d'exécution 2018 des BP/BA

2018	Reports N-1	Réalizations et rattachements	RAR	Réalizations + RAR
Budget principal				
Dépenses de fonctionnement		5 658 270,01		5 658 270,01
Recettes de fonctionnement	1 441 660,55	6 087 398,98		6 087 398,98
Résultat de fonctionnement avec reports	1 441 660,55	429 128,97		1 870 789,52
Dépenses d'investissement	581 281,90	2 337 498,49	168 090,21	2 505 588,70
Recettes d'investissement		1 086 383,12	755 510,00	1 841 893,12
Résultat section d'investissement	-581 281,90	-1 251 115,37	587 419,79	-1 244 977,48
Solde d'exécution				625 812,04
Budget annexe collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés				
Dépenses de fonctionnement		1 444 725	-	1 444 724
Recettes de fonctionnement ⁸¹	190 456	1 415 063	-	1 415 063
Résultat de fonctionnement	190 456	-29 662		160 793
Dépenses d'investissement		3 893	2 898	6 791
Recettes d'investissement ⁸²	272 633	54 190		54 190
Résultat section d'investissement	272 633	50 297		320 031
Solde d'exécution				480 824

⁸¹ Y compris l'excédent de fonctionnement reporté⁸² Y compris le solde d'exécution positif reporté de N-1

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

2018	Reports N-1	Réalisations et rattachements	RAR	Réalisations + RAR
Budget annexe SPANC				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		120		120
<i>Recettes de fonctionnement</i>	876	26		902
<i>Résultat de fonctionnement</i>	876	-94		782
<i>Dépenses d'investissement</i>		0		
<i>Recettes d'investissement</i>	10 000	0		
<i>Résultat section d'investissement</i>		0	10 000	10 000
Solde d'exécution				10 782
Budget annexe assainissement DSP				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		402 534		402 534
<i>Recettes de fonctionnement</i>		1 230 473		1 230 473
<i>Résultat de fonctionnement</i>		827 939		827 939
<i>Dépenses d'investissement</i>		536 014		536 014
<i>Recettes d'investissement</i>		904 535		904 535
<i>Résultat section d'investissement</i>		368 521		368 521
Solde d'exécution				1 196 460
Budget annexe Assainissement régie				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		148 372		148 372
<i>Recettes de fonctionnement</i>		153 701		153 701
<i>Résultat de fonctionnement</i>		5 329		5 329
<i>Dépenses d'investissement</i>		45 219		45 219
<i>Recettes d'investissement</i>		274 593		274 593
<i>Résultat section d'investissement</i>		229 364		229 364
Solde d'exécution				234 693
Budget annexe PEJ				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		2 465 270,86		2 465 270,86
<i>Recettes de fonctionnement</i>	76 009,79	2 413 325,48		2 413 325,48
<i>Résultat de fonctionnement</i>	76 009,79	- 51 945,38		24 064,41
<i>Dépenses d'investissement</i>		20 288,37		20 288,37

2018	Reports N-1	Réalisations et rattachements	RAR	Réalisations + RAR
<i>Recettes d'investissement</i>	10 820,64	23 902,76		23 902,76
<i>Résultat section d'investissement</i>	10 820,64	3 614,39		14 435,03
<i>Solde d'exécution</i>				38 499,44
Budget annexe ZA du CRUCHET				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		1 684 729,52		1 684 729,52
<i>Recettes de fonctionnement</i>	418 696,72	1 784 730,16		1 784 730,16
<i>Résultat de fonctionnement</i>	418 696,72	100 000,64		518 697,36
<i>Dépenses d'investissement</i>	727 485,35	1 664 228,23		1 664 228,23
<i>Recettes d'investissement</i>		1 626 464,94		1 626 464,94
<i>Résultat section d'investissement</i>	-727 485,35	- 37 763,29		- 765 248,64
<i>Solde d'exécution</i>				- 246 551,28
Budget annexe ZA du Gué				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		31 500,00		31 500,00
<i>Recettes de fonctionnement</i>		31 500,00		31 500,00
<i>Résultat de fonctionnement</i>				0,00
<i>Dépenses d'investissement</i>		31 500,00		31 500,00
<i>Recettes d'investissement</i>		0,00		0,00
<i>Résultat section d'investissement</i>		-31 500,00		-31 500
<i>Solde d'exécution</i>				-31 500

Source compte administratif 2018

Tableau n° 43 : Soldes d'exécution 2019 des BA /SPIC

2019	Reports N-1	Réalisations et rattachements	RAR	Réalisations + RAR
BUDGET PRINCIPAL				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		6 111 545,13		6 111 545,13
<i>Recettes de fonctionnement</i>	625 812,04	6 332 384,77		6 332 384,77
Résultat de fonctionnement	625 812,04	220 839,64		846 651,68
<i>Dépenses d'investissement</i>	-1 832 397,27	770 039,42	154 715,68	924 755,10
<i>Recettes d'investissement</i>		2 217 236,87		2 217 236,87
Résultat section d'investissement avec reports	-1 832 397,27	1 447 197,45		-539 915,50
Solde d'exécution				306 736,18
Budget annexe collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		1 573 017,06		1 573 017,06
<i>Recettes de fonctionnement</i>	160 793,72	1 449 797,96		1 449 797,96
Résultat de fonctionnement avec reports	160 793,72	-123 219,10		37 574,62
<i>Dépenses d'investissement</i>		60 298,21	2 352,00	62 650,21
<i>Recettes d'investissement</i>	322 929,35	57 466,78		57 466,78
Résultat section d'investissement avec reports	322 929,35	-2 831,43		317 745,92
Solde d'exécution				355 320,54
Budget annexe SPANC				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		170,00		170,00
<i>Recettes de fonctionnement</i>	782,29	2 720,40		2 720,40
Résultat de fonctionnement avec reports	782,29	2 550,40		3 332,69
<i>Dépenses d'investissement</i>		-		-
<i>Recettes d'investissement</i>	10 000,00	-		-
Résultat section d'investissement avec reports	10 000,00			10 000,00
Solde d'exécution				13 332,69
Budget annexe assainissement DSP				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		512 337,62		512 337,62
<i>Recettes de fonctionnement</i>	157 399,12	539 014,62		539 014,62
Résultat de fonctionnement avec reports	157 399,12	26 677,00		184 076,12

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORÉ DE BERCÉ - BELINOIS

2019	Reports N-1	Réalisations et rattachements	RAR	Réalisations + RAR
Dépenses d'investissement		354 822,57		354 822,57
Recettes d'investissement	590 494,26	1 088 471,49		1 088 471,49
Résultat section d'investissement avec reports	590 494,26	733 648,92		1 324 143,18
Solde d'exécution				1 508 219,30
Budget annexe PEJ				
Dépenses de fonctionnement		2 575 009,93		2 575 009,93
Recettes de fonctionnement	24 064,41	2 556 339,31		2 556 339,31
Résultat de fonctionnement avec reports	24 064,41	-18 670,62		5 393,79
Dépenses d'investissement		30 612,74		30 612,74
Recettes d'investissement	14 435,03	20 760,27		20 760,27
Résultat section d'investissement avec reports	14 435,03	-9 852,47		4 582,56
Solde d'exécution				9 976,35
Budget annexe ZA du GUE				
Dépenses de fonctionnement		353 174,12		353 174,12
Recettes de fonctionnement		353 174,49		353 174,49
Résultat de fonctionnement avec reports		0,37		0,37
Dépenses d'investissement		373 167,53		373 167,53
Recettes d'investissement		731 500,00		731 500,00
Résultat section d'investissement avec reports		358 332,47		358 332,47
Solde d'exécution				358 332,84
Budget annexe ZA du CRUCHET				
Dépenses de fonctionnement		1 672 203,26		1 672 203,26
Recettes de fonctionnement	518 697,36	1 931 295,84		1 931 295,84
Résultat de fonctionnement avec reports	518 697,36	259 092,58		777 789,94
Dépenses d'investissement	765 248,64	1 699 930,84		1 699 930,84
Recettes d'investissement		1 622 656,80		1 622 656,80
Résultat section d'investissement avec reports	-765 248,64	-77 274,04		-842 522,68
Solde d'exécution				- 64 732,74

Source compte administratif 2019

Tableau n° 44 : Tableau d'analyse financière consolidée (BP et tous BA) Communes

Tableaux consolidés							
Les résultats consolidés (tous budgets, annexe IV-C3.5 du compte administratif)							
en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Fonctionnement							
Recettes agrégées	8 001 786	8 723 235	11 659 988	11 938 206	13 116 218	13 164 727	10,5%
- Recettes et dépenses réciproques	10 323	64 906	854 640	1 336 050	1 176 109	1 432 063	168,2%
= Recettes consolidées, tous budgets (A)	7 991 463	8 658 329	10 805 348	10 602 156	11 940 109	11 732 664	8,0%
Dépenses agrégées	7 742 003	8 337 418	10 868 240	11 782 435	11 835 522	12 797 457	10,6%
- Recettes et dépenses réciproques	10 323	64 906	854 640	1 336 050	1 176 109	1 432 063	168,2%
= Dépenses consolidées, tous budgets (B)	7 731 680	8 272 512	10 013 600	10 446 385	10 659 412	11 365 394	8,0%
Résultat de l'exercice, tous budgets (A-B)	259 783	385 816	79 1 748	155 771	1 280 697	367 270	7,2%
Résultat de l'exercice	259 783	385 816	791 748	155 771	1 280 697	367 270	7,2%
+ Report	968 725	1 228 508	1 718 823	2 510 571	2 127 699	1 487 549	9,0%
= Résultat consolidé de l'exercice, tous budgets	1 228 508	1 614 324	2 510 571	2 666 342	3 408 396	1 854 819	8,6%
L'endettement consolidé (tous budgets)							
en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Encours de la dette agrégée	3 128 616	3 860 257	3 605 361	4 994 799	6 991 501	7 232 030	18,2%
- Dettes réciproques	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Encours de la dette consolidée (tous budgets)	3 128 616	3 860 257	3 605 361	4 994 799	6 991 501	7 232 030	18,2%
/ CAF brute consolidée tous budgets	369 355	511 566	993 624	538 025	1 716 405	862 691	18,5%
= Capacité de désendettement en années (dette consolidée/CAF brute consolidée)	8,47	7,55	3,63	9,28	4,07	8,38	
/ CAF brute du budget principal	114 088	348 763	1 086 210	334 054	563 019	451 196	31,7%
= Capacité de désendettement en années (dette consolidée/CAF brute du BP)	27,42	11,07	3,32	14,95	12,42	16,03	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORÉ DE BERCÉ - BELINOIS

Intérêts des emprunts et dettes	63 737	59 105	67 808	83 041	170 729	160 243	20,2%
/ Encours de la dette consolidée	3 128 616	3 860 257	3 605 361	4 994 799	6 991 501	7 232 030	18,2%
= Taux apparent de la dette consolidée (tous budgets)	2,0%	1,5%	1,9%	1,7%	2,4%	2,2%	

Source : comptes de gestion

Tableau n° 45 : Analyse financière consolidée des seuls budgets M14 (hors SPIC⁸³) de la CCOBB

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Produits de gestion	4 082 921	4 807 537	7 077 660	7 187 810	7 421 930	8 010 136	14,4%
- Produits réciproques	0	0	850 000	1 100 000	1 150 000	1 155 000	N.C.
= Produits de gestion consolidés, budgets M14 (A)	4 082 921	4 807 537	6 227 660	6 087 810	6 271 930	6 855 136	10,9%
Charges de gestion	3 370 918	3 984 914	5 567 781	6 071 859	6 386 894	6 841 188	15,2%
- Charges réciproques	0	0	850 000	1 100 000	1 150 000	1 155 000	N.C.
= Charges de gestion consolidées, budgets M14 (B)	3 370 918	3 984 914	4 717 781	4 971 859	5 236 894	5 686 188	11,0%
Excédent brut de fonctionnement consolidé, budgets M14 (A-B)	712 004	822 623	1 509 879	1 115 951	1 035 036	1 168 948	10,4%
<i>en % des produits de gestion consolidés</i>	<i>17,4%</i>	<i>17,1%</i>	<i>24,2%</i>	<i>18,3%</i>	<i>16,5%</i>	<i>17,1%</i>	
+ Résultat financier consolidé (réel)	-62 210	-58 152	-49 999	-67 026	-70 619	-68 384	1,9%
+ Résultat exceptionnel consolidé (réel, hors cessions)	-452 936	-336 035	-368 235	-367 152	-340 813	-396 381	2,6%
= CAF brute consolidée, budgets M14	196 858	428 436	1 091 645	681 774	623 604	704 183	29,0%
<i>en % des produits de gestion consolidés</i>	<i>4,8%</i>	<i>8,9%</i>	<i>17,5%</i>	<i>11,2%</i>	<i>9,9%</i>	<i>10,3%</i>	
- Annuité en capital de la dette consolidée	221 426	228 359	255 567	309 891	239 274	266 330	3,8%
= CAF nette ou disponible consolidée, budgets M14	-24 568	200 077	836 077	371 883	384 330	437 853	N.C.
<i>en % des produits de gestion consolidés</i>	<i>-0,6%</i>	<i>4,2%</i>	<i>13,4%</i>	<i>6,1%</i>	<i>6,1%</i>	<i>6,4%</i>	
= CAF brute consolidée	196 858	428 436	1 091 645	681 774	623 604	704 183	29,0%
+/- Opérations d'ordre	-46 885	-52 529	-128 998	-312 511	-146 420	-242 921	39,0%
Résultat consolidé, budgets M14, de l'exercice	149 972	375 907	962 647	369 262	477 184	461 262	25,2%
Le financement des investissements							
CAF brute consolidée, budgets M14	196 858	428 436	1 091 645	681 774	623 604	704 183	3 726 499
- Annuité en capital de la dette	221 426	228 359	255 567	309 891	239 274	266 330	1 520 848
= CAF nette ou disponible consolidée, budgets M14 (C)	-24 568	200 077	836 077	371 883	384 330	437 853	2 205 652
Taxes d'aménagement	0	0	0	0	0	0	0

⁸³ Services publics industriels et commerciaux

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORÉ DE BERCÉ - BELINOIS

+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	95 532	24 624	59 387	262 590	332 471	208 602	983 205
+ Subventions d'investissement reçues	206 678	193 549	53 304	490 391	117 420	476 322	1 537 665
+ Produits de cession	0	500	480	17 806	3 306	26 267	48 358
+ Autres recettes	0	0	0	0	0	0	0
= Recettes d'inv. hors emprunts (D)	302 210	218 673	113 171	770 787	453 197	711 191	2 569 228
= Financement propre disponible consolidé, budgets M14 (C+D)	277 642	418 750	949 248	1 142 669	837 527	1 149 043	4 774 880
<i>Financement propre dispo/Dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)</i>	<i>54,8%</i>	<i>257,1%</i>	<i>172,3%</i>	<i>37,9%</i>	<i>51,6%</i>	<i>213,1%</i>	
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	506 399	162 884	550 855	3 013 977	1 624 227	539 300	6 397 642
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	139 483	26 922	26 811	64 687	441 187	5 911	705 002
+/- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés	-124 483	0	0	0	0	0	-124 483
- Participations et inv. financiers nets	-250 000	-250 000	0	0	25 000	15 000	-484 750
+/- Variation de stocks de terrains, biens et produits	34 595	493 572	428 939	-6 709	27 692	354 145	1 332 233
- Charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0
+/- Variations autres dettes et cautionnements	0	0	-671	671	0	0	0
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-28 352	-14 628	-56 686	-1 929 956	-1 255 830	234 688	-3 050 765
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	0	960 000	0	1 700 000	0	700 000	3 360 000
Mobilisation(-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	-28 352	945 372	-56 686	-229 956	-1 255 830	934 688	309 235
=Fonds de roulement net global consolidé, budgets M14	468 654	1 414 026	1 473 920	1 243 964	-11 865	922 822	14,5%

L'endettement consolidé							
en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
= Encours de la dette consolidée, budgets M14	3 128 616	3 860 257	3 605 361	4 994 799	4 755 525	5 189 194	10,6%
/ CAF brute consolidée, budgets M14	196 858	428 436	1 091 645	681 774	623 604	704 183	29,0%
= Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	15,89	9,01	3,3	7,3	7,6	7,37	
/ CAF brute du budget principal	114 088	348 763	1 086 210	334 054	563 019	451 196	31,7%

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

= Capacité de désendettement en années (dette consolidée/CAF brute du BP)	27,42	11,07	3,32	14,95	8,45	11,5	
Intérêts des emprunts et dettes	63 737	59 105	67 808	83 041	85 919	85 459	6,0%
/ Encours de la dette consolidée, budgets M14	3 128 616	3 860 257	3 605 361	4 994 799	4 755 525	5 189 194	10,6%
= Taux apparent de la dette consolidée, budgets M14	2,0%	1,5%	1,9%	1,7%	1,8%	1,6%	
Fonds de roulement net global	468 654	1 414 026	1 473 920	1 243 964	-11 865	922 822	14,5%
- Besoin en fonds de roulement global	-451 316	-708 954	-294 687	-33 951	-1 110 276	-1 417 511	25,7%
= Trésorerie nette consolidée, budgets M14	919 970	2 122 979	1 768 608	1 277 915	1 098 411	2 340 334	20,5%

Source : comptes de gestion

Tableau n° 46 : Prospective financière globale (ROB 2020)

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	6 123 268	6 104 062	6 170 789	6 104 223	6 111 892
Excédent reporté	462 427	291 896	74 678	-184 147	- 528 268
Total recettes de fonctionnement	6 585 695	6 435 958	6 245 466	5 920 076	5 583 624
Dépenses de fonctionnement	5 660 016	5 602 419	5 708 813	5 785 984	5 864 575
Epargne brute	925 679	833 539	534 653	134 092	- 280 951
Epargne nette	723 179	629 339	325 853	- 148 268	-569 589
Capacité d'équipement	1 520 374	1 105 589	985 853	311 732	- 209 589
Dépenses d'investissement	1 228 478	1 030 911	1 170 000	840 000	758 759
Besoin de financement	- 291 896	-74 678	184 147	528 268	968 348
Encours dette avec ZA du Cruchet et du Gué	4 901 410	4 608 110	4 309 159	4 780 995	4 446 316
Capacité désendettement	10,58	8,51	9,33	15,02	17,98
Endettement par habitant en euros	243	229	214	237	221

Source ROB 2020

Tableau n° 47 : Investissements 2019/2022

	2019	2020	2021	2022
Total des investissements (€ HT /an)	428 154	636 050	500 000	500 000
Ecommoy	139 823	50 000	500 000	500 000
Réhabilitation RX rues Joubertier/ Brangeon - MOE	113			
Travaux de mise en séparatif du centre bourg - AMO	10 000			
Travaux de mise en séparatif du centre bourg - Etudes	40 000			
Travaux de mise en séparatif du centre bourg - MOE		50 000		
Travaux de mise en séparatif du centre bourg - TX			500 000	500 000
Réhabilitation RX route du Mans (n°1-31) - Etudes	9 500			
Réhabilitation RX route du Mans (n°1-31) - MOE	3 680			
Réhabilitation RX route du Mans (n°1-31) - TX	73 600			
Réhabilitation RX route du Mans (n°1-31) - OPR	2 930			
Laigné en Belin	20 266	420 050	0	0
Réhabilitation RX Comté/Bassellerie/ Grande maison - Etudes	10 000			
Réhabilitation RX Comté/Bassellerie/ Grande maison - MOE	10 266			
Réhabilitation RX Comté/Bassellerie/ Grande maison - TX		406 250		
Réhabilitation RX Comté/Bassellerie/ Grande maison - OPR		13 800		
Marigné-Lailly	34 235	0	0	0
Reprise de 1 branchement rue de la pièce du bourg - TX	1 280			
Création antenne EU - RD338 (traversée Lailly) - TX	5 680			
Création antenne EU - RD338 (traversée Lailly) - OPR	875			
Schéma directeur d'assainissement	26 400			
Moncé en Belin	75 000	0	0	0
Schéma directeur d'assainissement	75 000			
Saint-Gervais en Belin	0	55 500	0	0
Renouvellement RX EU rue de Normandie - Etudes		1 500		
Renouvellement RX EU rue de Normandie - MOE		2 000		
Renouvellement RX EU rue de Normandie - TX		50 000		
Renouvellement RX EU rue de Normandie - OPR		2 000		
Saint-Ouen en Belin	24 600	6 500	0	0
Schéma directeur d'assainissement	24 600			
Extension RX EU pour logements SH		6 500		
SIVOM	63 480	0	0	0
Schéma directeur d'assainissement	63 480			
Teloché	70 750	104 000	0	0
Extension RX EU rue du Sicot - Etudes	3 000			
Extension RX EU rue du Sicot - MOE	4 000			
Extension RX EU rue du Sicot - TX		100 000		
Extension RX EU rue du Sicot - OPR		4 000		
Extension RX EU rue des alouettes - TX	8 750			
Schéma directeur d'assainissement	55 000			

Tableau 31 : Programme prévisionnel partiel des investissements.

80

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-247200447-20190919-20190917DEL03AN-DE
en date du 19/09/2019 ; REFERENCE ACTE : 20190917DEL03AN

Source CCOBB

Tableau n° 48 : Prévisions d'investissements H.T.

Opération	2019			Ressources		2020			Ressources		2021			Ressources	
	Dépenses	Recettes	Coût net	Fonds propres	Emprunt	Dépenses	Recettes	Coût net	Fonds propres	Emprunt	Dépenses	Recettes	Coût net	Fonds propres	Emprunt
Piscine	240	0	240	240		10 000		10 000	10 000		10 000		10 000	10 000	
Travaux logements sociaux + enveloppe	0	25 644	-25 644	-25 644	-	<u>5 900</u>	<u>0</u>	<u>5 900</u>	<u>5 900</u>	-	<u>55 000</u>	<u>0</u>	<u>55 000</u>	<u>55 000</u>	
Ecole de musique	21 336	<u>350 690</u>	<u>-329 354</u>	<u>-329 354</u>		<u>10 000</u>	<u>100 000</u>	<u>-90 000</u>	<u>-90 000</u>				0	0	
FTTH	0	0	0	0		<u>300 000</u>	204 250	95 750	95 750		<u>300 000</u>	204 250	95 750	95 750	
PLUI	84 939	<u>0</u>	<u>84 939</u>	84 939		<u>26 667</u>	36 400	-9 733	-9 733						
Fonds de concours	5 911		<u>5 911</u>	<u>5 911</u>		<u>55 911</u>	-	55 911	55 911		5 911	-	5 911	5 911	
Réseaux EP	<u>210 110</u>	<u>0</u>	<u>210 110</u>	<u>210 110</u>		<u>530 000</u>	<u>280 000</u>	<u>250 000</u>	<u>250 000</u>		<u>300 000</u>	<u>200 000</u>	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>	
Travaux Hôtel	12 662	<u>0</u>	<u>12 662</u>	<u>12 662</u>		<u>160 000</u>	<u>38 500</u>	121 500	21 500	<u>100 000</u>					
Construction LJ Teloché	0	-	<u>0</u>	<u>0</u>	-	<u>70 000</u>	<u>0</u>	<u>70 000</u>	<u>70 000</u>		<u>100 000</u>	<u>34 000</u>	<u>66 000</u>	<u>66 000</u>	
Construction E-J Moncé											<u>40 000</u>	<u>0</u>	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>	
Extension ST											<u>140 000</u>	<u>28 000</u>	<u>112 000</u>	<u>112 000</u>	
Autres	<u>110 045</u>	<u>97 762</u>	12 283	12 283		<u>60 000</u>	<u>38 045</u>	<u>21 955</u>	<u>21 955</u>		80 000	10 000	70 000	70 000	

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Totaux	445 243	474 096	-28 853	<u>-28 853</u>	0	1 228 478	697 195	531 283	<u>431 283</u>	100 000	1 030 911	476 250	554 661	<u>554 661</u>	0
Opération	2022			Ressources		2023			Ressources		2024			Ressources	
	Dépenses	Recettes	Coût net	Fonds propres	Emprunt	Dépenses	Recettes	Coût net	Fonds propres	Emprunt	Dépenses	Recettes	Coût net	Fonds propres	Emprunt
Piscine	10 000		10 000	10 000		10 000		10 000	10 000		10 000		10 000	10 000	
Travaux logements sociaux	<u>150 000</u>	<u>0</u>	<u>150 000</u>	<u>150 000</u>	-	<u>150 000</u>	<u>0</u>	<u>150 000</u>	<u>150 000</u>	-	<u>150 000</u>	-	<u>150 000</u>	<u>150 000</u>	
FTTH	<u>300 000</u>		300 000	0	<u>300 000</u>	<u>300 000</u>	0	300 000	0	<u>300 000</u>	<u>218 759</u>	0	218 759	18 759	<u>200 00</u>
PLUI	<u>10 000</u>		<u>10 000</u>	<u>10 000</u>		-					-				
Fonds de concours		-	-	-											
Réseaux EP	<u>300 000</u>	<u>150 000</u>	<u>150 000</u>	<u>150 000</u>		<u>300 000</u>	<u>150 000</u>	<u>150 000</u>	<u>150 000</u>		<u>300 000</u>	<u>150 000</u>	<u>150 000</u>	<u>150 000</u>	
Construction E-J Moncé	<u>320 000</u>	<u>200 000</u>	<u>120 000</u>	<u>120 000</u>											
Autres	80 000	10 000	70 000	70 000		80 000	10 000	70 000	70 000		80 000	10 000	70 000	70 000	
Totaux	1 170 000	360 000	810 000	<u>510 000</u>	300 000	840 000	160 000	680 000	<u>380 000</u>	300 000	758 759	160 000	598 759	<u>398 759</u>	200 000

Autres 2020 : total :60 000 €

Recettes autres 2020 :

- Ademe étude chaleur : 17 045 €
- CTR PIT : 21 000 €

Autres 2021 et + : total :80 000 €

total : 38 045 €

Source annexe 12 rob 2020

Annexe n° 4. Gestion des ressources humaines**Tableau n° 49 : Évolution des effectifs de la CCOBB (budget principal)**

En ETP	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation moyenne annuelle
Titulaires	20.8	22.06	30.04	29.11	31.19	29.45	8,4 %
Contractuels	6.69	6.98	7.4	5.46	5.82	6.83	0,4 %
Effectif total	26,77	29.04	37.44	34.57	37.01	36.28	6,2 %

*Source: CCOBB***Tableau n° 50 : Évolution des effectifs du budget annexe « Pôle Enfance-Jeunesse »**

en ETP	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
Titulaires	36,69	41,16	57,27	58,46	16,8 %
Non titulaires	27,5	19,64	10,26	6,14	-39 %
Effectif total	64,19	60,8	67,53	64,60	-0,15 %

Source : CCOBB (rapports sur les débats d'orientations budgétaires)

Tableau n° 51 : Évolution des effectifs (ETP rémunérés au 31 décembre) de la CCOBB tous budgets consolidés

en ETP	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var. annuelle moyenne
1 - Budget principal							
Titulaires	20,8	22,06	30,04	29,11	31,19	29,45	7,1%
Non titulaires	6,69	6,98	7,4	5,46	5,82	6,83	0,4%
Effectif total 1	26,77	29,04	37,44	34,57	37,01	36,28	6,2%
2 - Budget annexe PEJ							
Titulaires			36,69	41,16	57,27	58,46	16,8 ⁸⁴ %
Non titulaires			27,5	19,84	10,26	6,14	-39 ⁸⁵ %
Effectif total 2			64,19	61	67,53	64,60	0,7 ⁸⁶ %
3 - Budget annexe OM							
Titulaires	3	3	3	3	3	3	0,0%
Non titulaires	0	0	0	0	0	0	
Effectif total 3	3	3	3	3	3	3	0,0%
Budgets consolidés 1+2+3							
Titulaires	23,8	25,06	69,74	73,27	88,49	91,91	31 %
Non titulaires	6,69	6,98	34,9	25,30	16 ,08	13,07	14,2%
Effectif total 1+2+3	30,49	32,04	104,64	98,57	104,57	108,98	29,4%

Source : CCOBB (rapports d'orientation budgétaire, annexe du compte administratif)

⁸⁴ Variation sur 4 ans.

⁸⁵ Variation sur 4 ans.

⁸⁶ Variation sur 4 ans.

Tableau n° 52 : Les indemnités allouées au personnel de la CCOBB (BP et BA)

en milliers d'€	2014		2015		2016		2017		2018	
	Nb bénéf.	Montants	Nb bénéf.	Montants	Nb bénéf.	Montants	Nb bénéf.	Montants	Nb bénéf.	Montants
Budget général										
heures complémentaires	11	8 564	15	16 641	12	15 567	12	17 543	15	21 184
Heures supplémentaires IHTS IHE	4	3 913	1	3 393	1	2 932	2	2 387	1	1 890
IAT	10	27 741	11	28 383	16	38 144	15	8 142		
IFTS	4	25 646	4	26 433	6	32 103	6	14 467	1	7 444
IEMP	6	9 676	6	9 723	5	10 308	4	1 977		
Prime annuelle de régie					1	430	1	107		
RIFSEEP -IFSE							23	59 092	25	84 992
ISOE	23	13 372	23	12 922	23	13 160	21	14 755	21	14 840
Indemnités heures de nuit	1	5	1	3	1	1				
Indemnités travaux insalubres	2	277	2	277	2	277	2	69		
Prime annuelle	1	915	1	915	1	915	1	915		
Total budget général	62	90 109	64	98 689	68	113 837	87	119 454	63	130 351
Budget Environnement : OM/SPANC/Assainissement										
Heures supplémentaires IHTS IHE	2	146	2	309	1	14				
IAT	2	3 911	2	3 911	2	3 922	2	1 020		
Indem. Spécifique de service	1	9 049	1	9 241	1	10 133	1	10 604	1	11 248
Indemnités travaux insalubres	2	396	2	396	2	396	2	99		
Total budget Environnement : OM/ SPANC/Assainissement	7	13 502	7	13 856	6	14 465	5	11 724	1	11 248
Budget annexe PEJ										
Heures complémentaires					16	20 410	23	23 935	17	23 155
Heures supplémentaires IHTS IHE					2	234	7	3 432	2	7 821
IAT					49	39 924	45	9 468		
IFTS					2	2 486	1	433		
IEMP					13	20 779	14	6 257		
Indemnité de sujétion spéciale (EJE)					7	22 720	6	21 376	8	23 562
Prime annuelle de régie										
Prime de service (AP/P)					6	7 940	7	9 126	6	10 076
Prime d'encadrement puéricultrice					1	108	1	27		
Prime forfaitaire mensuelle (AP)					5	890	6	976	5	1 037
RIFSEEP							54	61 725	66	84 528
Prime spécifique puéricultrice					1	1 080	1	270		
Indemnité travaux de nuit					1	15				
Indemnité travaux de nuit intensifs					1	68				
Total BA PEJ					104	116 654	165	137 024,65	104	150 180

Source : CCOBB et comptes administratifs.

Annexe n° 5. La délégation de la piscine communautaire

Tableau n° 53 : Montant prévisionnel des contributions financières de la CCOBB 2017/2027

Année	Montant (€ HT)
N	342 762 €
N+1	332 843 €
N+2	327 557 €
N+3	328 089 €
N+4	329 531 €
N+5	309 671 €
N+6	278 435 €
N+7	280 447 €
N+8	282 487 €
N+9	284 555 €

Source CCOBB

Tableau n° 54 : Bilan des deux premières années du nouveau contrat 2017/2027

<u>Mandats faits 2 premières années :</u>			
<u>Intitulé</u>	<u>2017/2018</u>	<u>2018/2019</u>	<u>Total</u>
- versement annuel de la subvention scolaire du département	8 176,00 €	8 176,00 €	16 352,00 €
- contribution financière forfaitaire	342 762,00 €	332 843,00 €	675 605,00 €
- CFE différentiel (sur provision de 5 000 €)	4 974,00 €	0,00 €	4 974,00 €
- TAXE SUR LES SALAIRES DIFFERENTIEL (sur provision de 6 000 €)	1 216,00 €	-347,00 €	869,00 €
		Au global	697 800,00 €
		Moyenne	348 900,00 €
<u>Titres faits 2 premières années :</u>			
<u>Intitulé</u>	<u>2017/2018</u>	<u>2018/2019</u>	<u>Total</u>
versement annuel de la subvention scolaire du département	8 176,00 €	8 176,00 €	16 352,00 €
personnel mis à disposition	28 560,28 €	26 872,40 €	55 432,68 €
intéressement	14 092,00 €	0,00 €	14 092,00 €
redevance d'occupation du domaine public	11 700,00 €	11 899,62 €	23 599,62 €
redevance pour frais de contrôle	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €
REFACTORATION TAXE FONCIERE	2 200,00 €	2 364,00 €	4 564,00 €
		Au global	120 040,30 €
		Moyenne	60 020,15 €
		Différentiel	577 759,70 €
			288 879,85 €

Source CCOBB



Les publications de la chambre régionale des comptes
des Pays de la Loire
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/Nos-activites/Chambres-regionales-des-comptes-CRC/Pays-de-la-Loire

Chambre régionale des comptes Pays de la Loire

25 rue Paul Bellamy

BP 14119

44041 Nantes Cedex 01

Adresse mél. : paysdelaloire@ccomptes.fr